

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.0 Points saillants

01.00.01

Superficie du Québec

(km²)

Superficie totale	1 667 441r
Superficie continentale ¹	1 497 753
Zones de végétation (selon la classification écologique de 1998) ² :	
• Arctique	236 000r
• Boréale	1 068 400r
• Tempérée nordique	209 700r



Régimes de propriété

(km²)

Territoire public (Québec)	1 372 021
Territoire privé	116 398
Territoire fédéral	9 334

1. Mise à jour de septembre 2004 : Les données d'origine relatives aux territoires proviennent du troisième inventaire forestier décennal (sauf pour les îles de la Madeleine qui datent encore du deuxième inventaire forestier). De plus, cette superficie inclut les eaux à l'intérieur des terres mais exclut le fleuve Saint-Laurent.
2. Les limites des domaines bioclimatiques ont été révisées par le Comité sur la carte des régions écologiques, qui a défini le nouveau système de classification écologique du territoire, en 1998 (inclut les eaux à l'intérieur des terres mais exclut le fleuve Saint-Laurent en aval de la pointe est de l'île d'Orléans).

Affectation des terres du domaine de l'État

(km²)

Domaine de l'État ¹	1 373 490
• Production forestière exclue	65 552
• Production forestière permise	86 830
• Production forestière prioritaire :	367 856
- Zone forestière et récréative	6 650
- Zone de production forestière	361 206
• Production d'autres ressources ²	853 252

1. Superficies établies à partir de données cueillies en 1997. Elles diffèrent légèrement de celles mesurées lors des inventaires forestiers et ne tiennent pas compte des dernières modifications, telles celles consécutives à la vente de terrains, par exemple. Soulignons que toutes ces données devraient être harmonisées d'ici peu.
2. Territoire où l'on trouve des sites d'exploitation minière, des sites d'aménagement énergétique, etc., au nord de la limite des aires communes.

Inventaire du territoire

(km²)

Zone d'inventaire intensif	591 549
Zone d'inventaire extensif	638 882
Zone non inventoriée	267 322

Administration des forêts publiques au 31 mars 2005

(n)

Régions administratives	17
Aires communes	114
Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF)	229
Contrats d'aménagement forestier (CIAF)	5
Conventions d'aménagement forestier (CvAF)	83

Gestion des forêts privées au 31 mars 2003

Agences de mise en valeur (n)	17
• Superficie productive ('000 ha)	6 667
• Nombre de propriétaire	129 850
• Propriétaires actif	74 015
Syndicats ou offices de producteurs de bois (n)	15

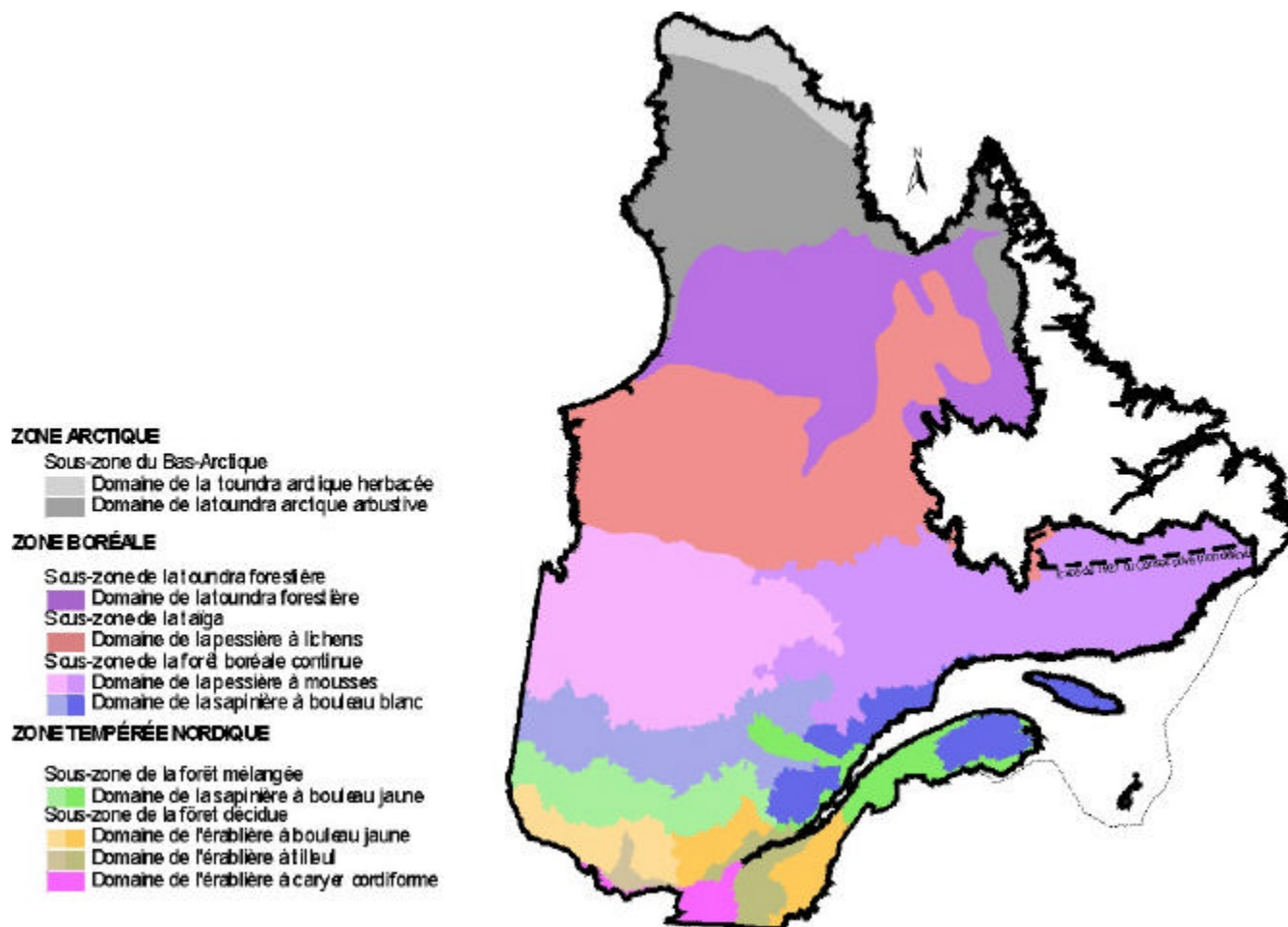
Coopératives forestières en 2002-2003

Coopératives forestières (n)	53
Membres (n)	2 985
Travailleurs (4 semaines et plus)	4 155
Travaux sylvicoles ('000 ha)	69 677
Récolte ('000 m ³)	4 938
Chiffre d'affaires (M\$)	301

1 Portrait géographique du Québec forestier

01.01.01

1.1 Zones et sous-zones de végétation



Source : Direction des inventaires forestiers, division écologie - productivité.

Selon le tracé non définitif de 1927, le Québec a une superficie de 1 667 441 km², Labrador exclus.

Selon la nouvelle classification écologique du territoire (1998), les eaux du fleuve en aval de la pointe est de l'île d'Orléans le golfe du Saint-Laurent jusqu'à la frontière établie avec les provinces maritimes en 1964; inclut aussi les échancrures des baies James, d'Hudson et d'Ungava ainsi que celles du détroit Hudson occupent une superficie de 153 313 km².

Le Québec est partagé en trois zones de végétation : la **zone tempérée nordique**, dominée par des peuplements feuillus et mélangés, la **zone boréale**, caractérisée par des peuplements de conifères sempervirents, et la **zone arctique**, marquée par une végétation arbustive et herbacée. Ces trois zones, qui reflètent les grandes subdivisions climatiques québécoises, sont peuplées par une flore distincte. Elles correspondent aux divisions mondiales de la végétation.

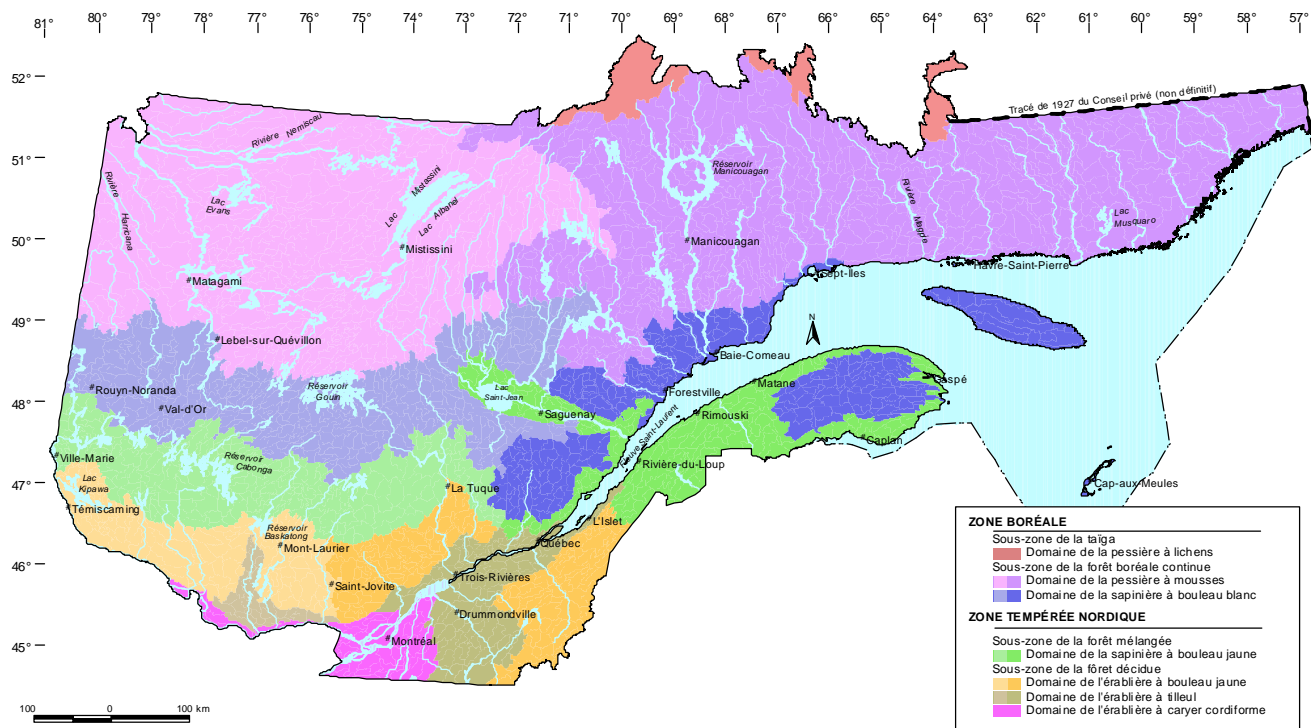
On subdivise les zones de végétation en sous-zones, en fonction de la physionomie de la végétation qui domine les paysages à la fin des successions. Ainsi, la **zone tempérée nordique** couvre deux sous-zones : celle de la **forêt décidue** et celle de la **forêt mélangée**. Dans la première, on trouve surtout des forêts de feuillus nordiques, dominées par l'érable à sucre, et, dans la seconde, des peuplements mixtes. Les forêts mélangées renferment à la fois des espèces boréales, comme le sapin baumier et l'épinette noire, et des espèces méridionales, comme le bouleau jaune. La richesse floristique de la sous-zone de la forêt mélangée est légèrement moindre que celle de la forêt décidue.

Pour sa part, la **zone boréale** comprend trois sous-zones : la sous-zone de la **forêt boréale continue**, où les peuplements, relativement denses, renferment principalement des espèces résineuses boréales et des feuillus de lumière, la **taïga**, où dominent des forêts conifériennes ouvertes sur un tapis de lichens, et la **toundra forestière**, mosaïque de peuplements de densité variable et de toundra, où l'on voit surtout des arbustes et des lichens. La limite des arbres (épinette noire, épinette blanche et mélèze laricin) constitue la démarcation entre la zone boréale et la zone arctique. Au Québec, la **zone arctique** ne compte qu'une seule sous-zone, le **Bas-Arctique**, caractérisée par l'absence d'arbres, le pergélisol continu ainsi qu'une végétation de toundra, essentiellement composée d'arbustes, d'herbacées (des graminoides surtout), de mousses et de lichens.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.2 Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec

01.02.01



Source : Direction des inventaires forestiers, division écologie - productivité.

Superficie selon les sous-zones de végétation et les domaines bioclimatiques (km² et %) ^{1,2}

01.02.02

	Superficie (km ²)	% de la zone	% de la forêt méridionale
Sous-zone du Bas-Arctique	236 000	100	
Domaine de la toundra arctique herbacée	38 200	16	
Domaine de la toundra arctique arbustive	197 800	84	
Sous-zone de la toundra forestière	217 100	100	
Domaine de la toundra forestière	217 100	100	
Sous-zone de la taïga	299 900	100	
Domaine de la pessière à lichens	299 900	100	
Sous-zone de la forêt boréale continue	551 400	100	72
Domaine de la pessière à mousses	412 400	75	54
Domaine de la sapinière à bouleaux blancs	139 000	25	18
Sous-zone de la forêt mélangée	98 600	100	13
Domaine de la sapinière à bouleaux jaunes	98 600	100	13
Sous-zone de la forêt décidue	111 100	100	15
Domaine de l'érablière à bouleaux jaunes	65 600	59	9
Domaine de l'érablière à tilleuls	31 000	28	4
Domaine de l'érablière à caryers cordiformes	14 500	13	2

1. Ce sont surtout des facteurs climatiques, généralement moins favorables au fur et à mesure qu'on se déplace vers le nord, qui déterminent la distribution de la végétation sur le territoire québécois. Cependant, dans la plaine du Saint-Laurent, le climat change graduellement du sud-ouest vers le nord-ouest. De plus, dans le Québec méridional, les variations d'altitude, si elles sont importantes, peuvent entraîner un étagement de la végétation comparable aux changements causés par la latitude. La nature du sol, le relief et les perturbations, comme les feux de forêt, les épidémies et les coupes, affectent aussi la distribution de la végétation. En fait, ce sont ces facteurs qui déterminent la répartition des groupements végétaux sur les différentes composantes du paysage (sommets des collines, milieux et bas de pentes, etc.) dans un domaine bioclimatique donné.
2. Les limites des domaines bioclimatiques ont été révisées par le Comité sur la carte des régions écologiques, qui a défini le nouveau système de classification écologique du territoire, en 1998 (inclus les eaux à l'intérieures des terres). L'arrondissement des données peut entraîner des erreurs négligeables dans les totaux.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.2 Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec (suite)

01.02.03

Domaines et sous-domaines bioclimatiques

Un domaine bioclimatique est un territoire caractérisé par la nature de la végétation qui, à la fin des successions, couvre les sites où les conditions pédologiques, le drainage et l'exposition sont moyens (sites mésiques). L'équilibre entre la végétation et le climat est le principal critère de distinction des domaines. Les limites des domaines bioclimatiques ont été révisées par le Comité sur la carte des régions écologiques, qui a défini le nouveau système de classification écologique du territoire, en 1998.

Au Québec, on distingue **dix domaines bioclimatiques**, dont six dans la partie méridionale de la province : l'érablière à caryers cordiformes, l'érablière à tilleuls, l'érablière à bouleaux jaunes, la sapinière à bouleaux jaunes, la sapinière à bouleaux blancs et la pessière à mousses. Dans la partie septentrionale du territoire, on en reconnaît quatre : la pessière à lichens, la toundra forestière, la toundra arctique arbustive et la toundra arctique herbacée.

Certains des domaines bioclimatiques du Québec méridional sont subdivisés en sous-domaines, car la végétation y présente des différences, qui reflètent celles du régime des précipitations.

1. Domaine de l'érablière à caryers cordiformes (14 500 km²)

Ce domaine bioclimatique de l'érablière à caryers cordiformes (**sous-zone de la forêt décidue**) couvre le sud-ouest de la province, qui bénéficie du climat le plus clément. Il renferme donc la flore la plus méridionale du Québec, dont plusieurs espèces thermophiles. Les forêts y sont très diversifiées. Certaines des espèces qui y croissent sont à la limite septentrionale de leur aire de distribution. C'est le cas du caryer cordiforme, qui prête son nom au domaine, du caryer ovale, du micocoulier, de l'érable noir, du chêne bicolore, de l'orme de Thomas, du pin rigide ainsi que de plusieurs arbustes et plantes herbacées. On y voit aussi d'autres espèces qui poussent également plus au nord, telles que l'érable à sucre, le sapin et les épinettes. Ce domaine n'est pas subdivisé en sous-domaines.

2. Domaine de l'érablière à tilleuls (31 000 km²)

Le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleuls (**sous-zone de la forêt décidue**) s'étend au nord et à l'est de celui de l'érablière à caryers cordiformes. La flore y est aussi très diversifiée, mais plusieurs espèces y atteignent la limite septentrionale de leur aire de distribution. Dans les milieux qui leur sont favorables, le tilleul d'Amérique, le frêne d'Amérique, l'ostoyer de Virginie et le noyer cendré accompagnent l'érable à sucre, mais ils sont moins répandus au-delà de ce domaine. La distribution des chênaies rouges et les précipitations permettent de distinguer deux sous-domaines : l'un dans l'ouest, qui est plus sec, l'autre dans l'est, où les précipitations sont plus abondantes.

3. Domaine de l'érablière à bouleaux jaunes (65 600 km²)

Le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleaux jaunes couvre les coteaux et les collines qui bordent le sud du plateau laurentidien et des Appalaches. Il occupe la partie la plus nordique de la **sous-zone de la forêt décidue**. Moins diversifiée, sauf sur les meilleurs sites, la flore regroupe de nombreuses espèces boréales, largement répandues au Québec. Sur les sites mésiques, le bouleau jaune est l'une des principales essences compagnes de l'érable à sucre. Le hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge et la pruche du Canada croissent aussi dans ce domaine, mais ils deviennent très rares au-delà de sa limite septentrionale, qui marque aussi la fin de l'aire de distribution du tilleul d'Amérique et de l'ostoyer de Virginie. Ici, comme dans toute la sous-zone de la forêt décidue, le chablis est l'un des principaux éléments de la dynamique forestière. L'abondance des précipitations ainsi que de la distribution des peuplements de pins blancs et rouges divisent le domaine de l'érablière à bouleaux jaunes en deux sous-domaines, l'un à l'ouest, l'autre à l'est.

4. Domaine de la sapinière à bouleaux jaunes (98 600 km²)

Le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleaux jaunes (**sous-zone de la forêt mélangée**) est un écotone, c'est-à-dire une zone de transition entre la zone tempérée nordique, dont il fait partie, et la zone boréale. Il s'étend depuis l'ouest jusqu'au centre du Québec, entre les 47° et 48° de latitude. Il ceinture aussi la péninsule gaspésienne et il englobe les collines des Appalaches, à l'est de Québec, le contrefort des Laurentides, au nord du Saint-Laurent, et l'enclave des basses terres du lac Saint-Jean. Les sites mésiques y sont occupés par des peuplements mélangés de bouleaux jaunes et de résineux, comme le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya. L'érable à sucre y croît à la limite septentrionale de son aire de distribution. Les épidémies de tordeuses des bourgeons de l'épinette et les feux y sont les deux principaux éléments de la dynamique forestière. L'abondance du bouleau jaune et des pinèdes, qui diminue d'ouest en est, permet de distinguer deux sous-domaines : celui de l'ouest est caractérisé par l'omniprésence des bétulaies jaunes à sapins sur les sites mésiques et celui de l'est, par les sapinières à bouleaux jaunes.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.2 Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec (suite)

01.02.03

5. Domaine de la sapinière à bouleaux blancs (139 000 km²)

Le domaine de la sapinière à bouleaux blancs, qui appartient à la **sous-zone de la forêt boréale continue**, occupe le sud de la zone boréale. Le paysage forestier y est dominé par les peuplements de sapins et d'épinettes blanches, mélangés à des bouleaux blancs sur les sites mésiques. Sur les sites moins favorables, l'épinette noire, le pin gris et le mélèze sont souvent accompagnés de bouleaux blancs ou de peupliers faux tremble. Le bouleau jaune et l'érable rouge ne croissent que dans la partie sud du domaine. La tordeuse des bourgeons de l'épinette est le principal facteur de la dynamique forestière de ce domaine, car le sapin baumier y abonde. Néanmoins, le feu y joue aussi un rôle important. Le domaine de la sapinière à bouleaux blancs peut être divisé en deux sous-domaines. Dans celui de l'ouest, le relief est peu accidenté et les dénivellations, peu importantes. Le cycle des feux y est également plus court, ce qui explique l'abondance des peuplements feuillus ou mélangés d'essences de lumière (peuplier faux tremble, bouleau blanc et pin gris). À cause de l'influence maritime, les précipitations sont généralement plus abondantes dans le sous-domaine de l'est et, conséquemment, le cycle des feux y est plus long.

6. Domaine de la pessière à mousses (412 400 km²)

Vers le nord, le domaine de la pessière à mousses succède à celui de la sapinière à bouleaux blancs. Il s'étend approximativement jusqu'au 52^e parallèle, et sa limite nord coïncide avec celle de la **sous-zone de la forêt boréale continue**. Les paysages y sont assez uniformes, puisque le couvert forestier est nettement dominé par l'épinette noire, qui y forme bon nombre de peuplements monospécifiques, mais qui s'associe également à différentes espèces compagnes, dont le sapin baumier. Les sapinières n'occupent plus que les versants de rares collines. Certains feuillus, tels le bouleau blanc, le peuplier faux tremble et, dans une moindre mesure, le peuplier baumier, croissent aussi dans ce domaine. Les sous-bois sont couverts de mousses hypnacées et de plantes arbustives éricacées. Les espèces herbacées sont peu nombreuses. Compte tenu des précipitations, on divise le domaine bioclimatique de la pessière à mousses en deux sous-domaines. Le cycle des feux, principal élément de la dynamique forestière, est beaucoup plus long dans celui de l'est, où les sapinières sont plus abondantes et la proportion de sapins dans les pessières, plus élevée.

7. Domaine de la pessière à lichens (299 900 km²)

Le domaine de la pessière à lichens occupe toute la **sous-zone de la taïga**, qui s'étend du 52^e au 55^e parallèle. Il se distingue surtout de celui de la pessière à mousses par la faible densité du couvert forestier. L'épinette noire, dont la reproduction végétative est favorisée par les rigueurs du climat et la faiblesse des précipitations, ponctue le tapis de lichens. Quant au sapin baumier et au pin gris, ils y atteignent la limite nordique de leur aire de distribution. Le feu a ravagé de vastes étendues dans le domaine de la pessière à lichens.

8. Domaine de la toundra forestière (217 100 km²)

Le domaine bioclimatique de la toundra forestière est l'écotone, ou transition, entre la zone boréale, dont il fait partie, et la zone arctique. Il s'étend du 55^e jusqu'au 58^e parallèle, approximativement. Le paysage a l'allure d'une mosaïque dominée par des landes arbustives, entrecoupées de forêts dans les sites abrités. Cette mosaïque résulte des feux et du climat nordique, attesté par la présence de pergélisol discontinu. La limite nord de ce domaine coïncide avec celle des arbres. On y trouve surtout des peuplements d'épinettes noires rabougries, qui ne mesurent pas plus de trois mètres de hauteur.

9. Domaine de la toundra arctique arbustive (197 800 km²)

Le domaine bioclimatique de la toundra arctique arbustive, qui appartient à la **sous-zone du Bas-Arctique**, s'étend du 58^e jusqu'au 61^e parallèle, approximativement. Les saules et les bouleaux nains y côtoient des plantes herbacées, des graminoides pour la plupart, ainsi que des mousses et des lichens. Le pergélisol continu et des formes de terrain qui résultent de l'activité périglaciaire caractérisent ce domaine. Le couvert végétal ne dépasse généralement pas deux mètres, et seules certaines espèces de saules arctiques peuvent atteindre une telle hauteur. Des enclaves d'une végétation apparentée à celle de ce domaine occupent les plus hauts sommets du Québec méridional, dont ceux de la Gaspésie et des monts Groulx.

10. Domaine de la toundra arctique herbacée (38 200 km²)

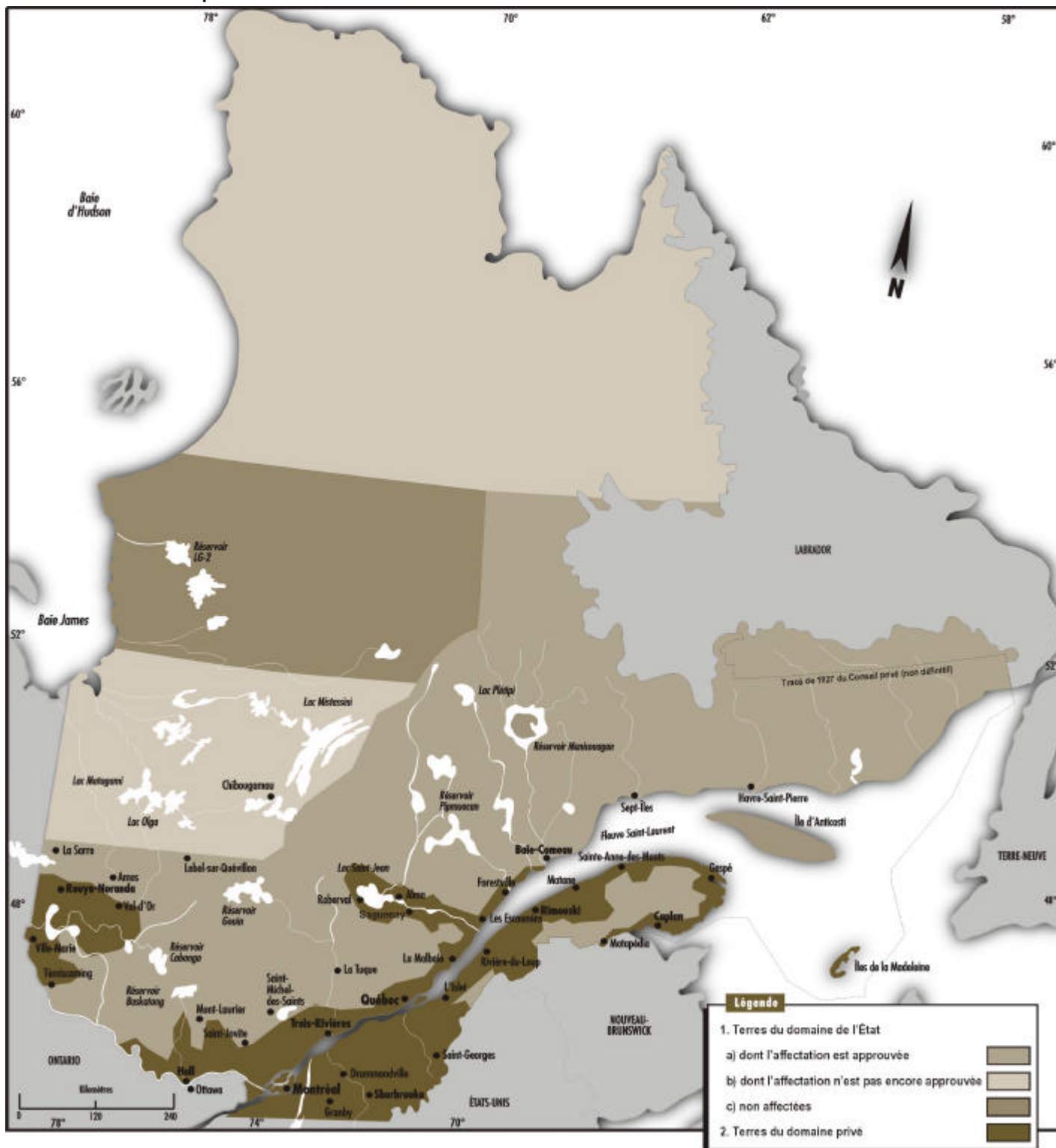
Le domaine bioclimatique de la toundra arctique herbacée (**sous-zone du Bas-Arctique**) est le plus nordique du Québec. Le climat régional est si rigoureux que même les arbustes sont rares et de petite taille. Cypéracées et graminées s'y mêlent aux mousses et aux lichens et dominent des paysages où le roc et le sol minéral sont souvent dénudés. Tout le territoire est couvert de pergélisol.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.3 Affectation des terres du domaine de l'État

Territoires soumis au processus d'affectation des terres^{1,2}

01.03.01



1. Mise à jour de décembre 1999.

2. Le concept de plan d'affectation du territoire public est actuellement en révision.

Sources : Direction générale de la gestion du territoire public et Service du développement et de l'intégrité du territoire.

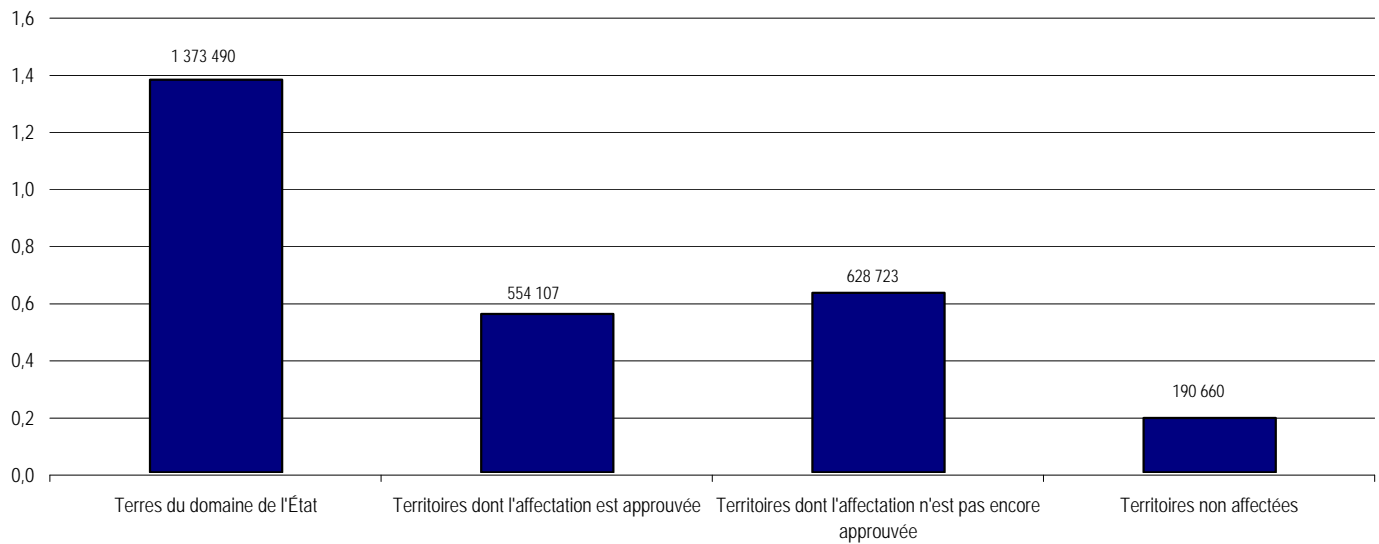
1 Portrait géographique du Québec forestier

1.3 Affectation des terres du domaine de l'État (suite) ¹

Superficies en cause ²

01.03.02

(M km²)



1. Les travaux d'approbation se poursuivent, notamment au sud de la baie James et ceux qui relèvent de l'administration régionale de Kativik.

2. Superficies établies à partir de données cueillies en 1997. Elles diffèrent légèrement de celles mesurées lors des inventaires forestiers et elles ne tiennent pas compte des dernières modifications, telles celles consécutives à la vente de terrains, par exemple. Soulignons que toutes ces données devraient être harmonisées d'ici 2003.

Sources : Direction générale de la gestion du territoire public et Service du développement et de l'intégrité du territoire.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.3 Affectation des terres du domaine de l'État (suite)

Unités territoriales : nombre et superficies (estimations)

01.03.03

Unités territoriales	Nombre ¹	Superficie ¹ (km ²)	%
Production forestière exclue			
Réserves écologiques :			
Constituées	59	708	
Projetées	16	1 306	
À agrandir (Matamec)	1	546	
Parcs :			
Constitués (provinciaux : 18, fédéraux : 3)	21	5 231	
Projetés au nord du 52 ^e :	14	47 904	
Projetés au sud du 52 ^e :	6	9 842	
Habitats floristiques ²	9	..	
Refuges fauniques	2	15	
Sous-total	128	65 552	4,8
Production forestière permise			
Habitats fauniques ³	656	40 920	
Sites récréatifs ⁴	3 182	1 200	
Sites d'utilité publique et d'intérêt particulier	3 869	7 900	
Sites agricoles	560	1 710	
Autres sites non cartographiés ⁵			
Aires de confinement de l'original		9 000	
Lisières boisées en milieu riverain		26 100	
Sous-total	8 267	86 830	6,3
Production forestière prioritaire ⁶			
Zone forestière et récréative	3 376	6 650	0,5
Zone de production forestière		361 206	26,3
Sous-total	3 376	367 856	26,8
Production d'autres ressources ⁷ (aire de distribution)		853 252	62,1
Total	11 771	1 373 490 ⁸	100,0

1. Données compilées à partir du plan d'affectation des terres du domaine de l'État, des projets en cours et d'estimations, dans le cas des territoires non affectés.

2. Les habitats floristiques menacés se trouvent à l'intérieur de certains parcs et réserves écologiques.

3. Inclut environ 200 habitats d'une superficie totale de 2 500 km².

4. Il s'agit de sites qui ont une certaine envergure ou sur lesquels on a installé de l'équipement ou des infrastructures importantes.

5. Sites sur lesquels on applique des mesures particulières en vue de protéger la faune.

6. Le **Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État** prévoit des mesures de protection pour certaines superficies exclues de la zone de production forestière permise :

- les lisières boisées qui séparent les parterres de coupe (14 900 km²);
- les aires boisées qui constituent l'environnement immédiat de nombreux sites dans la zone de production forestière permise (superficies à déterminer);
- les aires qui forment l'encadrement visuel de certains sites dans la zone de production forestière permise (superficies à déterminer);
- les superficies couvertes par les baux émis pour de la villégiature isolée (superficies à déterminer).

7. Territoire situé au nord de la limite des aires communes, où l'on trouve les sites d'exploitation minière, les sites d'aménagement énergétique, etc.

8. Superficies établies à partir de données cueillies en 1997. Elles diffèrent légèrement de celles mesurées lors des inventaires forestiers et elles ne tiennent pas compte des dernières modifications, telles celles consécutives à la vente de terrains, par exemple. Soulignons que toutes ces données devraient être harmonisées d'ici 2003.

Sources : Direction générale de la gestion du territoire public et
Service du développement et de l'intégrité du territoire.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.4 Territoires qui bénéficient d'une protection ou d'un statut particulier

01.04.01

	Nombre	Superficie (km ²)	Longueur (km)
Ententes entre le ministre et des propriétaires de terrains privés	33	1 986,45	24,50
Entente entre le gouvernement du Québec et une communauté autochtone	2	1 103,75	..
Pourvoiries avec droits exclusifs	193	25 470,29	753,20
Pourvoiries sans droits exclusifs	493
Aires fauniques communautaires (AFC)	4	3 704,00	..
Petits lacs aménagés	18	2,98	..
Zones d'exploitation contrôlée (zec)	86	47 876,93	1 652,90
Réserves fauniques	21	66 885,81	524,10
Habitats fauniques protégés, sur les terres du domaine de l'État ¹	1 554	45 673,85	..
Refuges fauniques	10	19,99	..
Réserves à castors ²	11	1 291 183,00	..
Terrains de piégeage ²	1 975	118 607,00	..
Sites acquis ou protégés par la Fondation de la Faune du Québec (FFO)	43	33,85	..
Parcs nationaux du Québec	21	6 383,67	..
Parcs marin du Saguenay--Lac St-Laurent	1	1 138,00	..
Réserves écologiques ³	69	947,29	..
Réserves écologiques projetées ³	5	639,30	..
Habitats floristiques ³	20	32,72	..
Réserves de biodiversités projetées ³	39	23 113,51	..
Réserves aquatiques projetées ³	7	5 070,03	..
Réserves naturelles reconnues ³	18	18,55	..

1. À l'exclusion des habitats des espèces fauniques menacées ou vulnérables et ceux du poisson.

2. On trouve des réserves à castors et des terrains de piégeage dans les limites de certains territoires, comme les pourvoiries avec droits exclusifs, les zecs et les réserves fauniques.

3. Le réseau québécois des réserves écologiques, réserves de biodiversités, réserves aquatiques, réserves naturelles et habitats floristiques est sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Sources : Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière (juin 2005).

Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.4 Territoires qui bénéficient d'une protection ou d'un statut particulier (suite)

Le réseau québécois de parcs ¹

01.04.02



1. Mise à jour de juillet 2002.

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

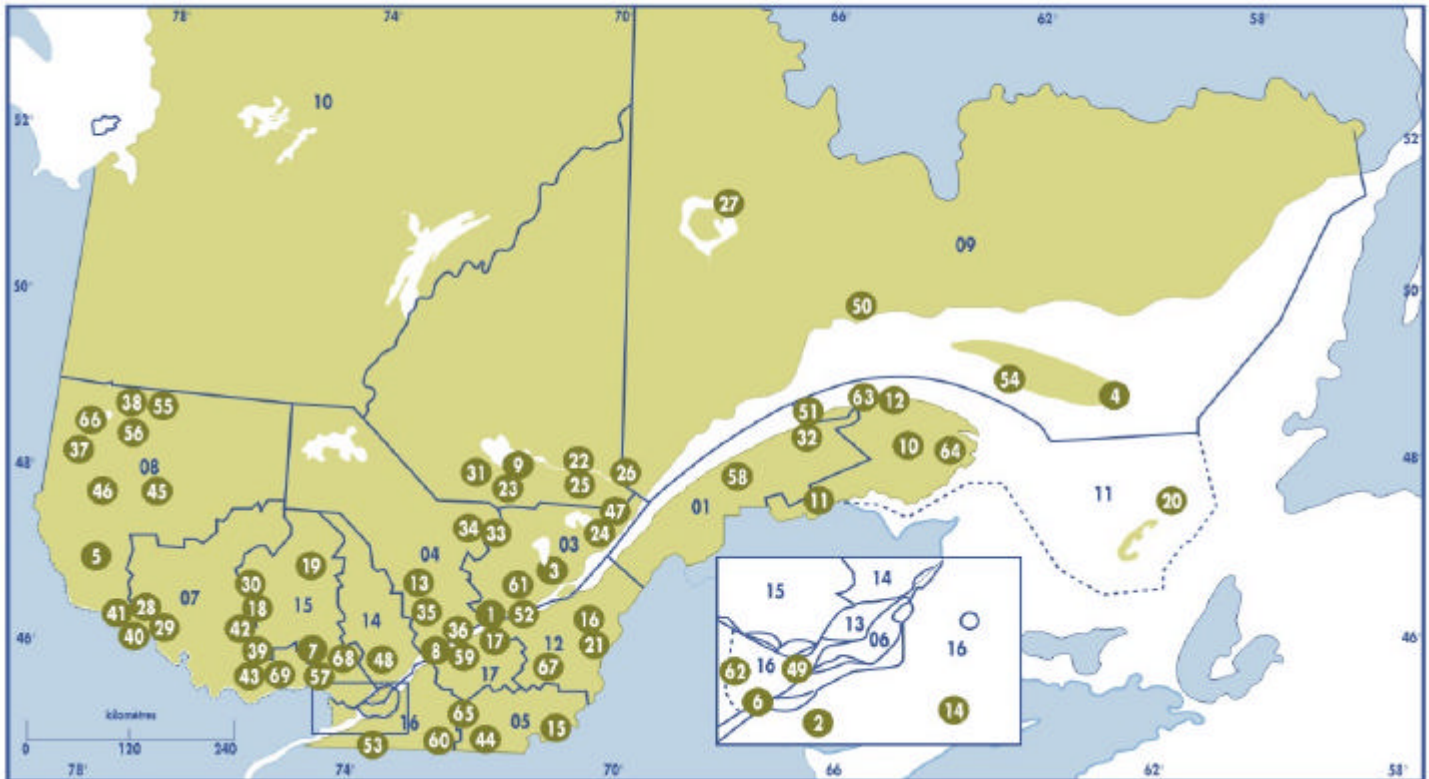
Parc	Date de création	Décret	Superficie (km ²)
A	1985/02/06	148-85	5,80
B	1981/11/25	3192-81	802,00
C	1985/02/06	147-85 et 1316-85	0,62
D	1984/11/07	2329-84	33,20
E	1983/06/15	1111-83	283,60
F	1996/09/19	1036-96	153,60
G	1985/11/06	2142-85	92,20
H	1981/11/25	3105-81	310,00
I	1981/11/25	3107-81	670,60
J	1987/08/06	1059-87	155,30
K	1994/06/16	678-94	54,86
L	1979/08/29	2279-79 et 2543-80	58,37
M	1983/07/27	1384-83	12,89
N	1985/10/02	1912-85	5,90
O	1984/09/12	1914-84 et 2534-84	8,14
P	1990/06/21	721-90	23,70
Q	1981/03/01	306-81, 1728-90 et 660-00	1 510,10
R	1985/02/06	145-85 et 1251-98	268,30
S	1998/06/10	782-98	1 138,00
T	2000/06/28	623-00	224,70
U	2001/04/26	320-01	571,80
V	2002/03/21	156-02	28,10
Total			6 411,78

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.4 Territoires qui bénéficient d'une protection ou d'un statut particulier (suite)

Le réseau québécois de réserves écologiques ¹

01.04.03



1. Mise à jour de juin 2004.

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Réserves écologiques

	Superficie (ha)		Superficie (ha)		Superficie (ha)			
1	Rivière-du-Moulin (de la)	11,0	24	Thomas-Fortin	124,0	47	Grands-Ormes (des)	705,0
2	Pin-Rigide (du)	66,0	25	Victor-A.-Huard	20,0	48	Tourbières-de-Lanoraie (des)	415,0
3	Tantare (de)	1 450,0	26	Marcelle-Gauvreau	114,0	49	Iles-Avelle-Wight-et-Hiam (des)	90,0
4	Pointe-Heath (de la)	1 869,0	27	Louis-Babel	23 540,0	50	Matamec (de la)	18 600,0
5	Lac-Malakisis (du)	1 965,0	28	James-Little	204,0	51	Fernald	735,0
6	Micocoulier (du)	29,0	29	Ruisseau-de-l'Indien (du)	324,0	52	Pointe-Platon (de)	60,0
7	Jackrabbitt	750,0	30	Rolland-Germain	1 370,0	53	Boisé-des-Muir (du)	11,5
8	Île-aux-Sternes (de l')	36,0	31	J.-Clovis-Laflamme	1 015,0	54	Grand-Lac-Salé (du)	2 339,0
9	Couchepeganiche (de)	39,0	32	Irène-Fournier	440,0	55	Kettles-de-Berry (des)	267,0
10	Ernest-Lepage	810,0	33	Bog-à-Lanières (du)	430,0	56	Dunes-de-Berry (des)	265,0
11	Ristigouche (de)	468,0	34	Judith-De Brésoles	1 120,0	57	Rivière-Rouge (de la)	313,0
12	Manche-d'Épée (de)	446,0	35	Marie-Jean-Eudes	845,0	58	Charles-B.-Banville	1 000,0
13	Irénée-Marie	189,0	36	Lac-à-la-Tortue (de)	671,0	59	Léon-Provancher	483,8
14	Marcel-Raymond	64,0	37	Vieux-Arbres (des)	3,6	60	Rivière-aux-Brochets (de la)	126,0
15	Samuel-Brisson	790,0	38	William-Baldwin	293,0	61	Jules-Carpentier	4,7
16	Claude-Mélançon	520,0	39	Érablière-du-Trente-et-Un-Milles (de l')	615,0	62	Presqu'île-Robillard (de la)	84,0
17	Lionel-Cinq-Mars	440,0	40	Aigle-à-Tête-Blanche (de l')	267,0	63	Mont-Saint-Pierre (de)	643,0
18	Louis-Zéphirin-Rousseau	5,2	41	André-Linteau	100,0	64	Grande-Rivière (de la)	17 300,0
19	Tapani	17,0	42	Père-Louis-Marie (du)	315,0	65	Mine-aux-Pipistrelles (de la)	3,2
20	Île-Brion (de l')	650,0	43	André-Michaux	450,0	66	Chicobi	2 123,0
21	Thomas-Sterry-Hunt (international)	53,0	44	Vallée-du-Ruiter (de la)	117,0	67	Serpentine-de-Coleraine (de la)	396,6
22	G.-Oscar-Villeneuve	567,0	45	Caribous-de-Jourdan (des)	712,0	68	île-Garth (de l')	17,2
23	Louis-Ovide-Brunet	630,0	46	Dunes-de-la-Moraine-d'Harricana (des)	536,0	69	Forêt-la-Blanche (de la)	1 952,0
Total								94 729,3

Réserves écologiques projetées

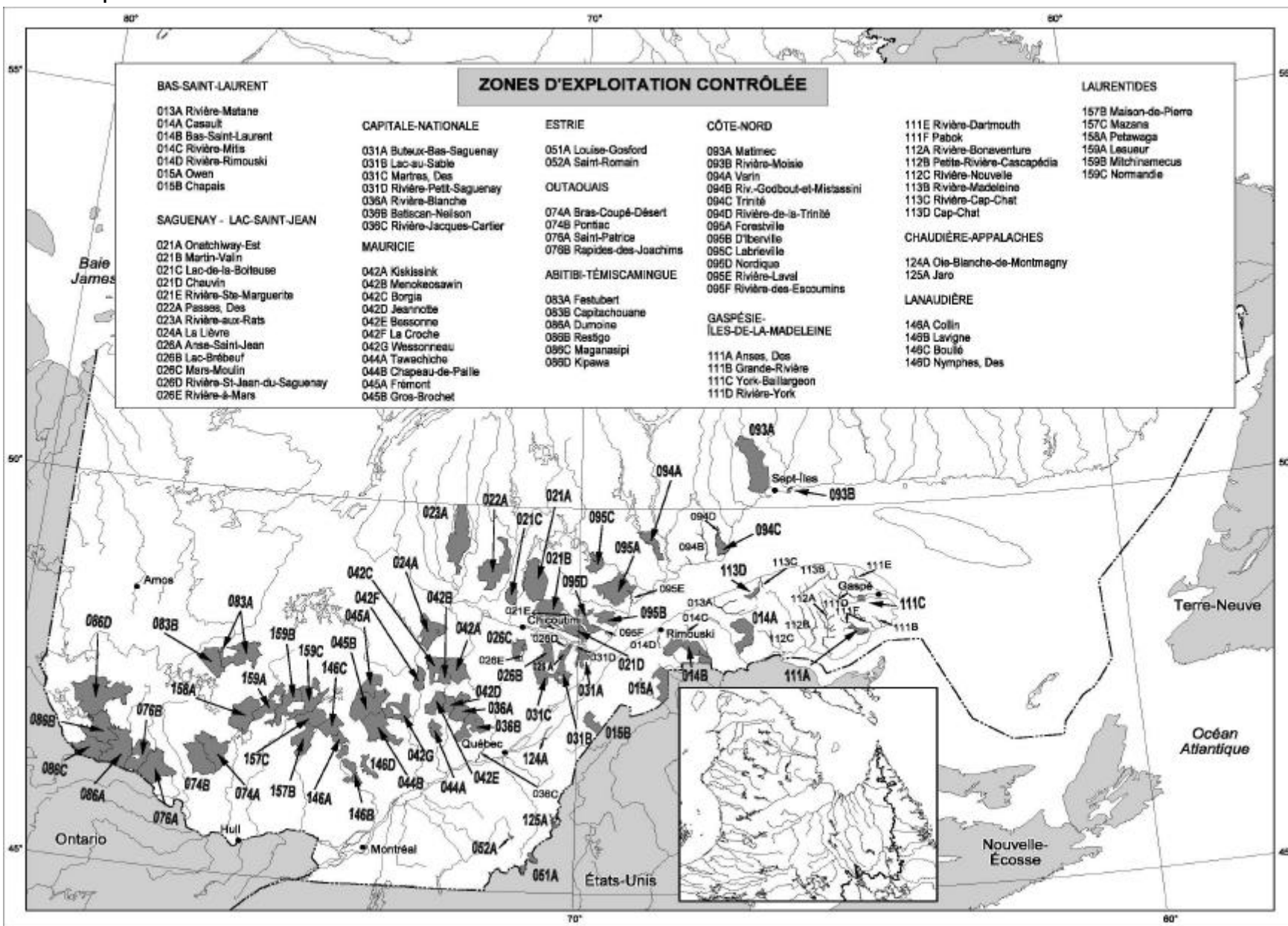
	Superficie (ha)		Superficie (ha)		Superficie (ha)
Matamec (de la)	54 600	Paul-Provancher	5 300	Forêt-la-Blanche (de la)	100
Ruisseau-Clinchamp (du)	2 430	Grande-Rivière (de la)	1 500		
Total					63 930

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.4 Territoires qui bénéficient d'une protection ou d'un statut particulier (suite)

Zones d'exploitation contrôlée¹

01.04.04



1. Mise à jour d'octobre 2005.

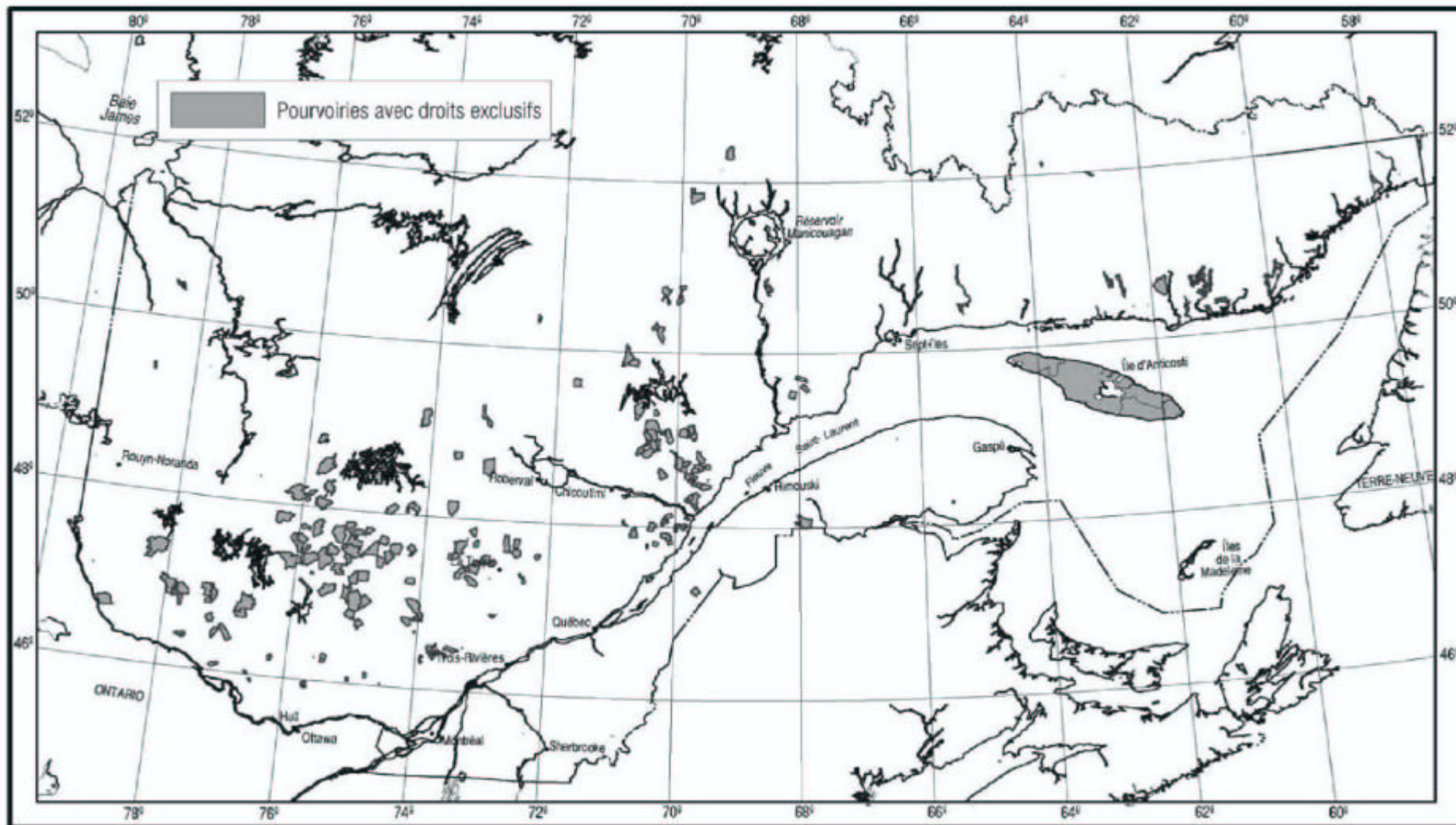
Source : Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.4 Territoires qui bénéficient d'une protection ou d'un statut particulier (suite)

Pourvoires avec droits exclusifs¹

01.04.05



1. Mise à jour d'octobre 2005.

Source : Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.4 Territoires qui bénéficient d'une protection ou d'un statut particulier (suite)

Principaux territoires selon les régions administratives ¹

01.04.06

Régions administratives	Superficie (km ²)	Parcs québécois	Superficie (km ²)	Réserves écologiques	Superficie (km ²)	Zones d'exploitation contrôlée ²	Superficie (km ²)	Longueur des cours d'eau (km)	Superficie pourvoires avec droits exclusifs (km ²)
01 Bas-Saint-Laurent		D- Parc du Bic	33,2	32- Irène-Fournier	4,4	Bas-Saint-Laurent, du	1 019,0		
- terres fermes	22 324,0			51- Fernald	7,4	Casault	838,0		
- eaux salées	5 735,0			58- Charles B. Banville	10,0	Chapais	388,0		
- eaux douces	342,0					Owen	615,0		
						Rivière-Matane (S, M)		102,0	
						Rivière-Mitis (S, M)		43,9	
						Rivière-Rimouski (S)		18,0	
Sous-total	28 401,0		33,2		21,8		2 860,0	163,9	260,8 ³
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean		E- Parc du Saguenay	283,6	9- Couchepaganiche (de)	0,4	L'Anse-Saint-Jean, de	193,0		
- terres fermes	98 579,0	F- Parc des Monts-Valin	153,6	22- G.-Oscar-Villeneuve	5,7	Chauvin	619,0		
- eaux douces	7 929,0	G- Parc de la Pointe-Taillon	92,2	23- Louis-Ovide-Brunet	6,7	Lièvre, de la	964,0		
		S- Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent	1 138,0	25- Victor-A.-Huard	0,2	Lac-Brébeuf, du	451,0		
				26- Marcelle-Gauvreau	1,1	Lac-de-la-Boiteuse, du	381,0		
				31- J.-Clovis-Lafamme	10,2	Mars-Moulin	410,0		
						Martin-Valin	1 200,0		
						Onatchiway	1 468,4		
						Passes, des	1 491,0		
						Rivière-à-Mars (S, M)		44,5	
						Rivière-aux-Rats, de la	1 781,0		
						Rivière-Saint-Jean-du-Saguenay (S, M)		12,2	
						Rivière-Sainte-Marguerite (S)		184,4	
Sous-total	106 508,0		1 667,4		24,2		8 958,4	241,1	2 615,7
03 Capitale-Nationale		H- Parc des Grands-Jardins	310,0	3-Tantaré (de)	14,5	Batiscan-Neilson	878,0		
- terres fermes	19 038,0	I- Parc de la Jacques-Cartier	670,6	24- Thomas-Fortin	1,2	Buteux-Bas-Saguenay	258,7		
- eaux salées	1 266,0	T- Parc des Hautes-Gorges-de-la-		47- Grands-Ormes (des)	9,2	Lac-au-Sable, du	370,5		
- eaux douces	658,0	Rivière-Malbaie	224,7	61- Jules-Carpentier	0,0	Martres, des	424,0		
						Rivière-Blanche, de la	729,0		
						Rivière-Jacques-Cartier (S, M)		42,0	
						Rivière-Petit-Saguenay (S)		14,0	
Sous-total	20 962,0		1 205,3		24,9		2 660,2	56,0	511,8
04 Mauricie				8- Marcel-Léger (anc. Île-aux-Sternes (de l')	0,4	Bessonne, de la	524,5		
- terres fermes	36 555,0			13- Irénée-Marie	1,9	Borgia	556,0		
- eaux douces	3 369,0			33- Bog-à-Lanières (du)	4,3	Chapeau-de-Paille, du	1 270,0		
				34- Judith-De-Brésoles	10,9	Frémont	601,0		
				35- Marie-Jean-Eudes	8,5	Gros-Brochet, du	1 439,2		
				36- Lac-à-la-Tortue (de)	5,7	Jeannotte	324,0		
						Kiskissink	829,5		
						Croche, de la	351,8		
						Menokeosawin	298,5		
						Tawachiche	318,0		
						Wessonneau	805,3		
Sous-total	39 924,0				31,6		7 317,8		2 066,1
05 Estrie		J- Parc de Frontenac	155,3	15- Samuel-Brisson	7,9	Louise-Gosford	168,4		
- terres fermes	10 253,0	K- Parc du Mont-Mégantic	54,9	44- Vallée-du-Ruiter (de la)	1,2	Saint-Romain (M)	19,7		
- eaux douces	255,0	L- Parc du Mont-Orford	58,4	65- Mine-aux-Pipistrelles	0,0				
Sous-total	10 508,0		268,5		9,1		188,1		
06 Montréal									
- terres fermes	502,0								
- eaux douces	123,0								
Sous-total	625,0								

1. Mise à jour de novembre 2002.

2. Type d'exploitation : (C) chasse à la sauvagine, (S) pêche au saumon, (M) gestion intégrée.

3. Comprend la pourvoirie Le Chasseur inc. qui détient des droits exclusifs de pêche sur la rivière à saumons Kedgwick (12 km).

4. Comprend 21 pourvoires qui détiennent des droits exclusifs de pêche sur certaines rivières à saumons (741,2 km).

5. Des droits exclusifs de chasse ont été octroyés à la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues pour la chasse à la sauvagine sur les battures publiques de l'Isle-aux-Grues sur (14 km²).

Sources : Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, **Territoire ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière (juin 2005)**.

Direction générale de l'information géographique, **Approximation des superficies du territoire québécois (novembre 2002)** et Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.4 Territoires qui bénéficient d'une protection ou d'un statut particulier (suite)

Principaux territoires selon les régions administratives ¹ (suite)

01.04.06

Régions administratives	Superficie (km ²)	Parcs québécois	Superficie (km ²)	Réserves écologiques	Superficie (km ²)	Zones d'exploitation contrôlée ²	Superficie (km ²)	Longueur des cours d'eau (km)	Superficie pourvoires avec droits exclusifs (km ²)
07 Outaouais		V-Parc de Plaisance	28,1	28- James-Little	2,0	Bras-Coupe-Désert	1 205,0		
- terres fermes	31 527,0			29- Ruisseau-de-l'Indien (du)	3,2	Pontiac	1 205,0		
- eaux douces	2 547,0			30- Rolland-Germain	13,7	Rapides-des-Joachims, de	960,1		
				39- Érablière-du-Trente-et-Un-Milles (de)	6,1	Saint-Patrice	1 348,0		
				40- Aigle-à-Tête-Blanche (de l')	2,7				
				41- André Linteau	1,0				
				42- Père-Louis-Marie (du)	3,2				
				43- André-Michaux	4,5				
				69- Forêt-la-Blanche (de la)	19,5				
Sous-total	34 074,0		28,1		55,9		4 718,1		3 073,3
08 Abitibi-Témiscamingue		R- Parc d'Aiguebelle	268,3	5- Lac-Malakisis (du)	30,3	Capitachouane	858,0		
- terres fermes	58 547,0			37- Vieux-Arbres (des)	0,0	Dumone	1 500,0		
- eaux douces	6 109,0			38- William-Baldwin	2,9	Festubert	1 255,0		
				45- Caribous-de-Jourdan (des)	7,1	Kipawa, de	2 397,0		
				46- Dunes-de-la-Moraine-d'Harricana (de)	5,4	Maganasipi	1 012,0		
				55- Kettles-de-Berry (des)	2,7	Restigo	1 270,9		
				56- Dunes-de-Berry (des)	2,6				
				66- Chicobi	21,2				
Sous-total	64 656,0		268,3		72,2		8 292,9		2 495,3
09 Côte-Nord		U- Parc d'Anticosti	571,8	4- Pointe-Heath (de la)	18,7	D'Iberville	438,0		
- terres fermes	244 570,0			27- Louis-Babel	235,4	Forestville, de	1 328,0		
- eaux salées	79 735,0			50- Matamec (de la)	186,0	Labrieville, de	406,0		
- eaux douces	27 218,0			54- Grand-Lac-Salé (du)	23,4	Matimek	1 854,0		
						Nordique	458,3		
						Rivière-des-Escoumins (S, M)		34,0	
						Rivière-de-la-Trinité (S)		73,0	
						Rivière-Godbout-et-Mistassini (S, M)		90,0	
						Rivière-Laval (S)		45,5	
						Rivière-Moisie (S)		19,1	
						Trinité, de la	326,2		
						Varin	484,5		
Sous-total	351 523,0		571,8		463,5		5 295,0	261,6	10 496,5 ⁴
10 Nord-du-Québec									
- terres fermes	742 088,0								
- eaux salées	8 259,0								
- eaux douces	110 206,0								
Sous-total	860 553,0								108,0

1. Mise à jour de novembre 2002.

2. Type d'exploitation : (C) chasse à la sauvagine, (S) pêche au saumon, (M) gestion intégrée.

3. Comprend la pourvoirie Le Chasseur inc. qui détient des droits exclusifs de pêche sur la rivière à saumons Kedgwick (12 km).

4. Comprend 21 pourvoires qui détiennent des droits exclusifs de pêche sur certaines rivières à saumons (741,2 km).

5. Des droits exclusifs de chasse ont été octroyés à la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues pour la chasse à la sauvagine sur les battures publiques de l'Isle-aux-Grues sur (14 km²).

Sources : Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, **Territoire ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière (juin 2005)**.

Direction générale de l'information géographique, **Approximation des superficies du territoire québécois (novembre 2002)** et Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.4 Territoires qui bénéficient d'une protection ou d'un statut particulier (suite)

Principaux territoires selon les régions administratives ¹ (suite)

01.04.06

Régions administratives	Superficie (km ²)	Parcs québécois	Superficie (km ²)	Réserves écologiques	Superficie (km ²)	Zones d'exploitation contrôlée ²	Superficie (km ²)	Longueur des cours d'eau (km)	Superficie pourvoires avec droits exclusifs (km ²)
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine		A- Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé	5,8	10- Ernest-Lepage	8,1	Anses, des	164,5		
- terres fermes	20 395,0	B- Parc de la Gaspésie	802,0	11- Ristigouche (de)	4,7	Cap-Chat, de (M)	121,0		
- eaux salées	57 652,0	C- Parc de la Miguasha	0,6	12- Manche-d'Épée (de)	5,7	Grande-Rivière (S)		23,0	
- eaux douces	125,0			20- Île-Brion (de l')	6,5	Petite-Rivière-Cascapédia (S)		127,5	
				63- Mont-Saint-Pierre (de)	6,4	Rivière-Bonaventure (S)		199,0	
				64- Grande-Rivière (de la)	173,0	Rivière-Cap-Chat (S, M)		56,6	
						Rivière-Dartmouth (S)		62,8	
						Rivière-Madeleine (S, M)		115,8	
						Rivière-Nouvelle (S)		86,2	
						Rivière-York (S)		94,1	
						Pabok (S, M)		165,0	
						York-Baillargeon	67,9		
Sous-total	78 172,0		808,4		204,4		353,4	930,0	5,5
12 Chaudière-Appalaches ⁵				1- Rivière-du-Moulin (de la)	0,1	Jaro	114,7		
- terres fermes	15 142,0			16- Claude-Mélançon	5,3	Oie-Blanche-de-Montmagny (C)	8,4		
- eaux salées	666,0			17- Lionel-Cinq-Mars	4,4				
- eaux douces	309,0			21- Thomas-Sterry-Hunt (Internationale)	0,6				
				52- Pointe-Platon (de)	0,6				
				67- Serpentine-de-Coleraine (de la)	4,0				
Sous-total	16 117,0				15,0		123,1		
13 Laval									
- terres fermes	247,0								
- eaux douces	20,0								
Sous-total	267,0								
14 Lanaudière				48- Tourbières-de-Lanauaie (des)	4,1	Boulé	638,5		
- terres fermes	12 689,0					Collin	427,0		
- eaux douces	823,0					Lavigne	406,3		
						Nymphes, des	275,1		
Sous-total	13 512,0				4,1		1 746,9		697,9
15 Laurentides		P- Parc d'Oka	23,7	7- Jackrabbit	7,5	Lesueur	776,5		
- terres fermes	21 180,0	Q- Parc du Mont-Tremblant	1 510,1	18- Louis-Zéphirin-Rousseau	0,1	Maison-de-Pierre, de la	805,1		
- eaux douces	1 337,0			19- Tapani	0,2	Mazana	734,0		
				57- Rivière-Rouge (de la)	3,1	Mitchinamecus	843,4		
				62- Presqu'île-Robillard	0,8	Normandie	1 018,0		
				68- Île-Garth (de l')	0,2	Petawaga	1 186,0		
Sous-total	22 517,0		1 533,8		11,9		5 363,0		3 139,3
16 Montérégie		M-Parc de la Yamaska	12,9	2- Pin rigide (du)	0,7				
- terres fermes	11 180,0	N- Parc du Mont-Saint-Bruno	5,9	6- Micocoulier (du)	0,3				
- eaux douces	671,0	O- Parc des Îles-de-Boucherville	8,1	14- Marcel-Raymond	0,6				
				49- Îles-Avelle-Wight-et-Hiam (des)	0,9				
				53- Boisé-des-Muir (du)	0,1				
				60- Rivière-aux-Brochets (de la)	1,3				
Sous-total	11 851,0		26,9		3,9				
17 Centre-du-Québec				59- Léon-Provancher	4,8				
- terres fermes	6 987,0								
- eaux douces	284,0								
Sous-total	7 271,0				4,8				
Total	1 667 441,0		6 383,7		947,2		47 876,9	1 652,6	25 470,3

1. Mise à jour de novembre 2002.

2. Type d'exploitation : (C) chasse à la sauvagine, (S) pêche au saumon, (M) gestion intégrée.

3. Comprend la pourvoirie Le Chasseur inc. qui détient des droits exclusifs de pêche sur la rivière à saumons Kedgwick (12 km).

4. Comprend 21 pourvoires qui détiennent des droits exclusifs de pêche sur certaines rivières à saumons (741,2 km).

5. Des droits exclusifs de chasse ont été octroyés à la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues pour la chasse à la sauvagine sur les battures publiques de l'Isle-aux-Grues sur (14 km²).

Sources : Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, **Territoire ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière (juin 2005)**.

Direction générale de l'information géographique, **Approximation des superficies du territoire québécois (novembre 2002)** et Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.4 Territoires qui bénéficient d'une protection ou d'un statut particulier (suite)

Principaux territoires selon les régions administratives ¹ (suite)

01.04.06

Régions administratives	Superficie (km ²)	Réserves de biodiversités projetées	Superficie (km ²)	Réserves aquatiques projetées	Superficie (km ²)
01 Bas-Saint-Laurent					
- terres fermes	22 324,0				
- eaux salées	5 735,0				
- eaux douces	342,0				
Sous-total	28 401,0				
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean		Lac Onistagane (du)	674,5	Rivière Ashuapmushuan (de la)	276,6
- terres fermes	98 579,0	Drumlins du lac Clérac (des)	375,4	Lac au Foin (du)	172,4
- eaux douces	7 929,0	Îles de l'est du Pipmuacan	88,4	Vallée de la rivière	
		Akumunan	206,6	Sainte-Marguerite (de la)	293,1
		Lac Plétipi (du)	1 733,3		
Sous-total	106 508,0		3 078,2		742,1
03 Capitale-Nationale					
- terres fermes	19 038,0				
- eaux salées	1 266,0				
- eaux douces	658,0				
Sous-total	20 962,0				
04 Mauricie					
- terres fermes	36 555,0				
- eaux douces	3 369,0				
Sous-total	39 924,0				
05 Estrie					
- terres fermes	10 253,0				
- eaux douces	255,0				
Sous-total	10 508,0				
06 Montréal					
- terres fermes	502,0				
- eaux douces	123,0				
Sous-total	625,0				

1. Mise à jour de novembre 2002.

2. Type d'exploitation : (C) chasse à la sauvagine, (S) pêche au saumon, (M) gestion intégrée.

3. Comprend la pourvoirie Le Chasseur inc. qui détient des droits exclusifs de pêche sur la rivière à saumons Kedgwick (12 km).

4. Comprend 21 pourvoiries qui détiennent des droits exclusifs de pêche sur certaines rivières à saumons (741,2 km).

5. Des droits exclusifs de chasse ont été octroyés à la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues pour la chasse à la sauvagine sur les battures publiques de l'Isle-aux-Grues sur (14 km²).

Sources : Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, **Territoire ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière (juin 2005)**.

Direction générale de l'information géographique, **Approximation des superficies du territoire québécois (novembre 2002)** et Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.4 Territoires qui bénéficient d'une protection ou d'un statut particulier (suite)

Principaux territoires selon les régions administratives ¹ (suite)

01.04.06

Régions administratives	Superficie (km ²)	Réserves de biodiversités projetées	Superficie (km ²)	Réserves aquatiques projetées	Superficie (km ²)
07 Outaouais					
- terres fermes	31 527,0				
- eaux douces	2 547,0				
Sous-total	34 074,0				
08 Abitibi-Témiscamingue		Forêt Piché-Lemoine (de la)	93,8		
- terres fermes	58 547,0	Lac des Quinze (du)	158,6		
- eaux douces	6 109,0	Lac Opasatica (du)	245,0		
		Lac Sabourin (du)	378,0		
		Lacs Vaudray et Joannès (des)	181,0		
		Marais du lac Parent (des)	402,7		
		Réservoir Decelles (du)	81,2		
		Lac Saint-Cyr (du)	143,1		
		Lac Wetelnagami (du)	234,2		
Sous-total	64 656,0		1 917,6		
09 Côte-Nord		Basses collines du Lac Guerne:	2 022,0	Rivière Moisie (de la)	3 897,5
- terres fermes	244 570,0	Buttes du Lac aux Sauterelles (i)	481,0		
- eaux salées	79 735,0	Collines de Brador (des)	32,3		
- eaux douces	27 218,0	Côte d'Harrington Harbor (de la)	1 286,0		
		Île René-Levasseur (de l')	189,0		
		Lac Bright Sand (du)	278,0		
		Lac Gensart (du)	474,0		
		Lac Pasteur	536,3		
		Massif des Lacs Belmont et			
		Magpie (du)	1 575,0		
		Monts Groulx (des)	1 157,0		
		Vallée de la Rivière Natashquan	4 089,0		
		Paul-Provencher	112,8		
		Lac Berté (du)	482,4		
		Vallée de la Rivière Godbout (de la)	147,5		
		Brûlis du lac Frégate (du)	268,1		
		Lac Ménistouc (du)	354,7		
		Rivière de la Racine de Bouleau	529,2		
Sous-total	351 523,0		14 014,3		3 897,5
10 Nord-du-Québec		Lac Taibi	266,1	Rivière Harricana Nord (de la)	250,8
- terres fermes	742 088,0	Baie de Boatswain (de la)	108,7	Rivière Haute Harricana (de la)	177,2
- eaux salées	8 259,0	Waskaganish (de)	1 062,7		
- eaux douces	110 206,0	Péninsule de Ministikawatin	894,9		
		Plaine de la Missisicabi (de la)	760,8		
		Collines de Muskuchii (des)	801,1		
		Ruisseau Niquet (du)	164,6		
Sous-total	860 553,0		4 058,9		428,0

1. Mise à jour de novembre 2002.

2. Type d'exploitation : (C) chasse à la sauvagine, (S) pêche au saumon, (M) gestion intégrée.

3. Comprend la pourvoirie Le Chasseur inc. qui détient des droits exclusifs de pêche sur la rivière à saumons Kedgwick (12 km).

4. Comprend 21 pourvoiries qui détiennent des droits exclusifs de pêche sur certaines rivières à saumons (741,2 km).

5. Des droits exclusifs de chasse ont été octroyés à la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues pour la chasse à la sauvagine sur les battures publiques de l'Isle-aux-Grues sur (14 km²).

Sources : Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, **Territoire ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière (juin 2005)**.

Direction générale de l'information géographique, **Approximation des superficies du territoire québécois (novembre 2002)** et Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.4 Territoires qui bénéficient d'une protection ou d'un statut particulier (suite)

Principaux territoires selon les régions administratives ¹ (suite)

01.04.06

Régions administratives	Superficie (km ²)	Réserves de biodiversités projetées	Superficie (km ²)	Réserves aquatiques projetées	Superficie (km ²)
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine		Karst de Saint-Elzéar (les)	44,5	Estuaire de la rivière Bonaventure (de l')	2,4
- terres fermes	20 395,0				
- eaux salées	57 652,0				
- eaux douces	125,0				
Sous-total	78 172,0		44,5		2,4
12 Chaudière-Appalaches ⁵					
- terres fermes	15 142,0				
- eaux salées	666,0				
- eaux douces	309,0				
Sous-total	16 117,0				
13 Laval					
- terres fermes	247,0				
- eaux douces	20,0				
Sous-total	267,0				
14 Lanaudière					
- terres fermes	12 689,0				
- eaux douces	823,0				
Sous-total	13 512,0				
15 Laurentides					
- terres fermes	21 180,0				
- eaux douces	1 337,0				
Sous-total	22 517,0				
16 Montérégie					
- terres fermes	11 180,0				
- eaux douces	671,0				
Sous-total	11 851,0				
17 Centre-du-Québec					
- terres fermes	6 987,0				
- eaux douces	284,0				
Sous-total	7 271,0				
Total	1 667 441,0		23 113,5		5 070,0

1. Mise à jour de novembre 2002.

2. Type d'exploitation : (C) chasse à la sauvagine, (S) pêche au saumon, (M) gestion intégrée.

3. Comprend la pourvoirie Le Chasseur inc. qui détient des droits exclusifs de pêche sur la rivière à saumons Kedgwick (12 km).

4. Comprend 21 pourvoiries qui détiennent des droits exclusifs de pêche sur certaines rivières à saumons (741,2 km).

5. Des droits exclusifs de chasse ont été octroyés à la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues pour la chasse à la sauvagine sur les battures publiques de l'Isle-aux-Grues sur (14 km²).

Sources : Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, **Territoire ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière (juin 2005)**.

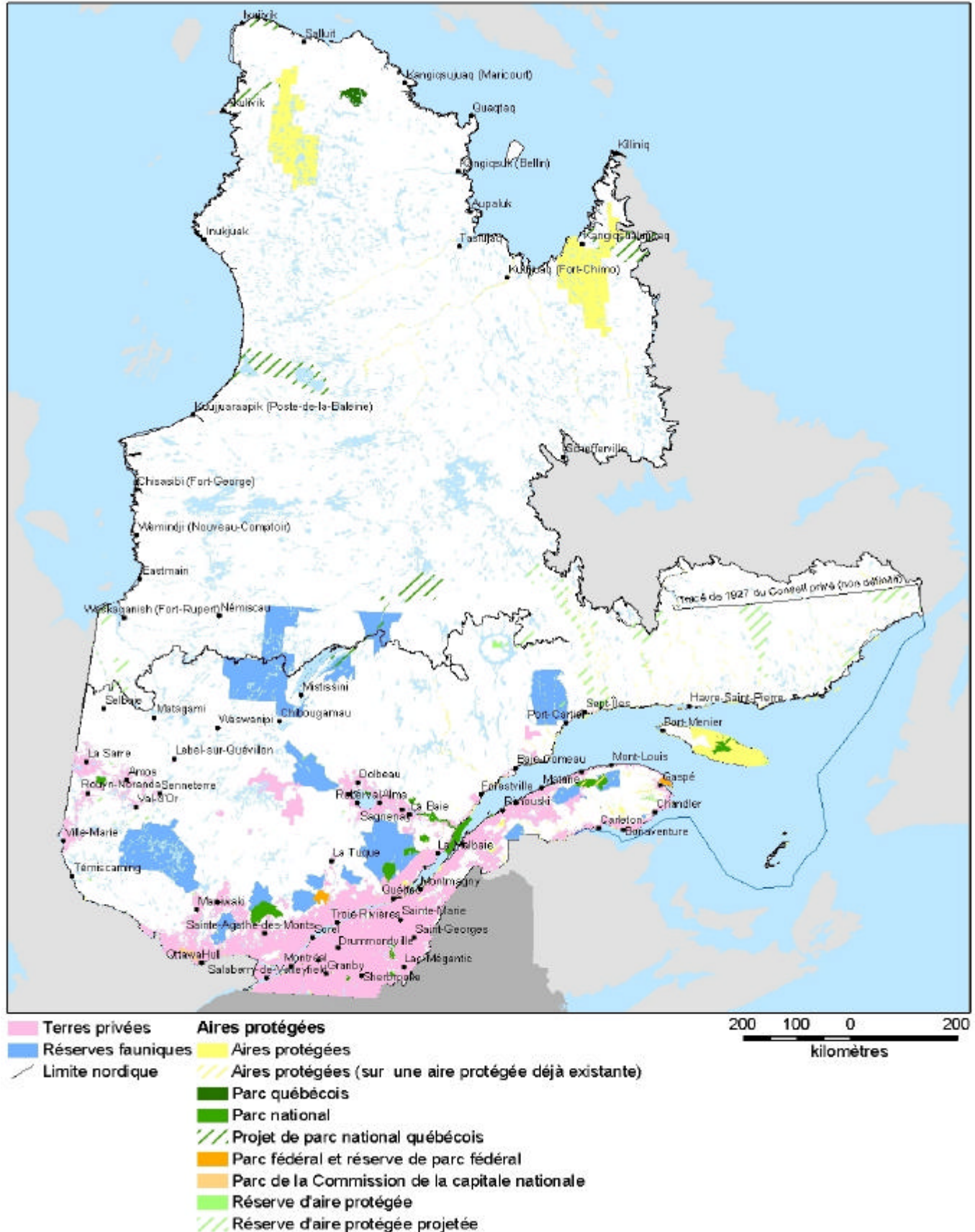
Direction générale de l'information géographique, **Approximation des superficies du territoire québécois (novembre 2002)** et Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.4 Territoires qui bénéficient d'une protection ou d'un statut particulier (suite)

Aires protégées au Québec

01.04.07



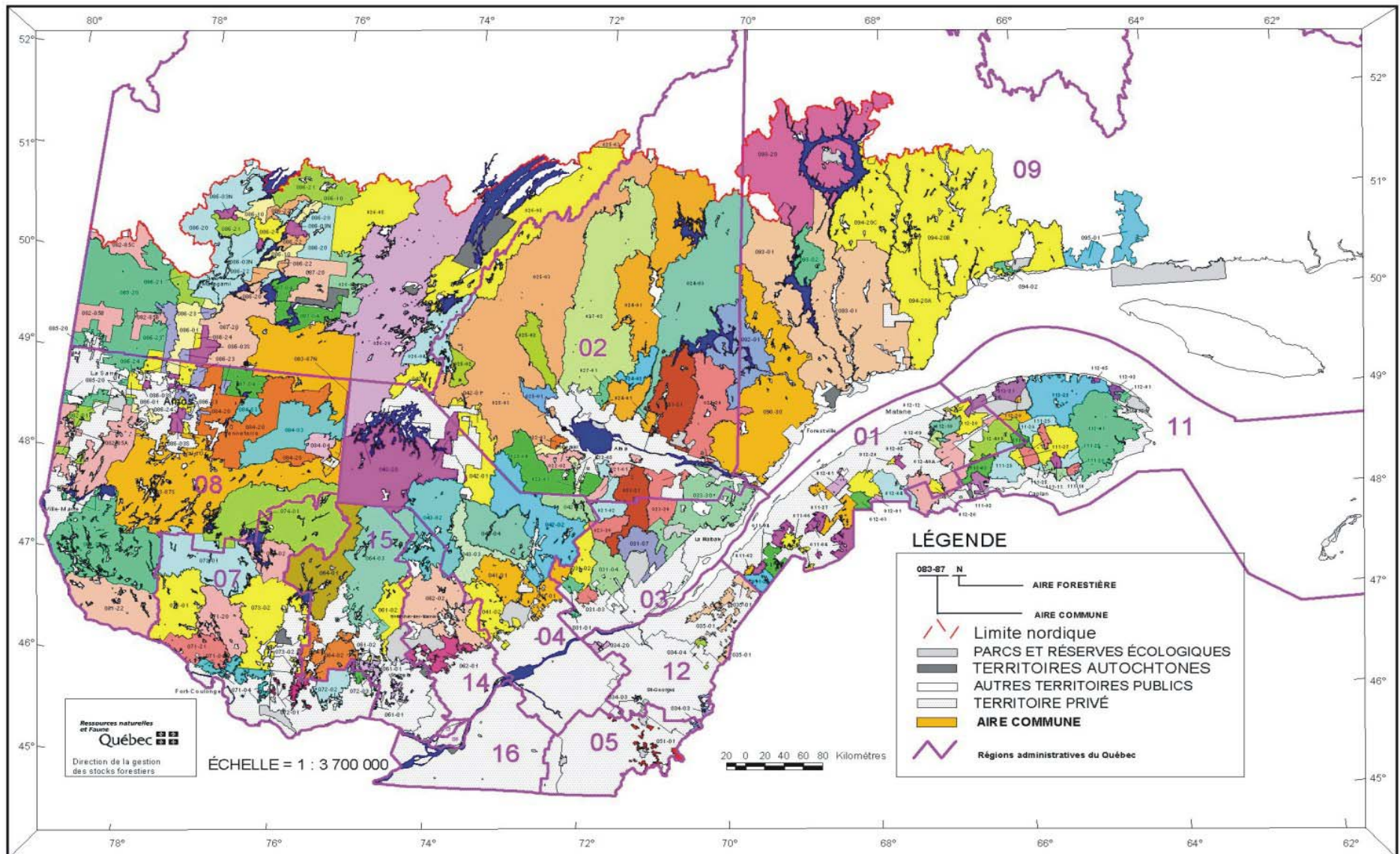
Source : Direction des programmes forestiers

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.5 Divisions administratives des forêts publiques québécoises

Aires communes ¹ (au 31 mars 2005)

01.05.01



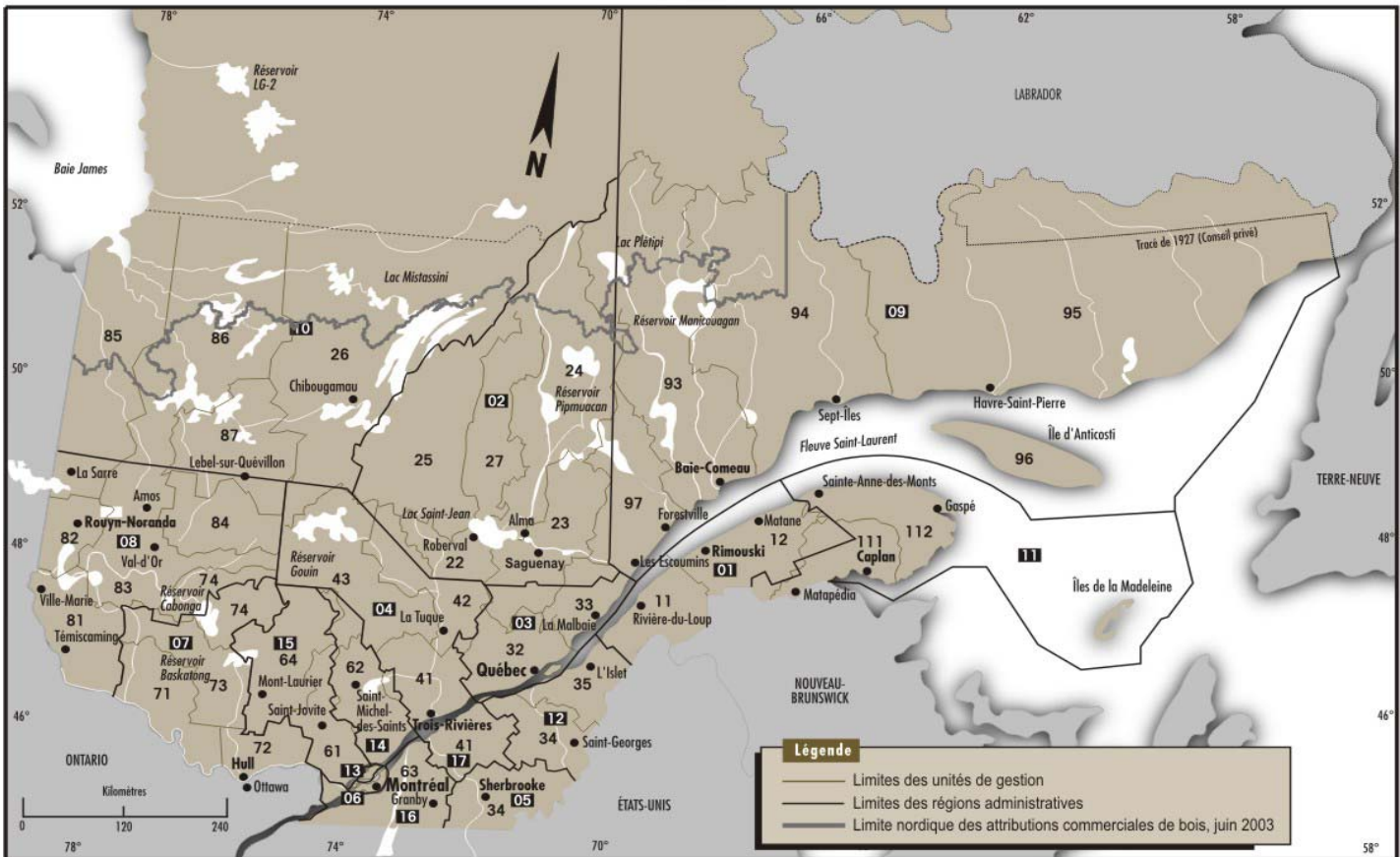
1. Le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) s'applique à une " unité d'aménagement " constituée d'un ou plusieurs territoires appelés " aire commune " sur lesquels plusieurs industriels forestiers sont autorisés à récolter des volumes de bois d'une ou de plusieurs essence(s).

Note: Au 31 mars 2005, on comptait 114 aires communes, 229 contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier, 5 contrats d'aménagement forestier et 83 conventions d'aménagement forestier

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.5 Divisions administratives des forêts publiques québécoises ¹ (suite)

01.05.02



RÉGIONS ADMINISTRATIVES		UNITÉS DE GESTION	RÉGIONS ADMINISTRATIVES		UNITÉS DE GESTION
01 Bas-Saint-Laurent		11-12 p. ² -111 p.-112 p.	09 Côte-Nord		24 p.-93 p.-94-95-96-97 p.
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean		22-23 p.-24 p.-25-27-33 p.-42 p.-93 p.-97 p.	10 Nord-du-Québec		26 p.-85 p.-86 p.-87 p.
03 Capitale-Nationale		23 p.-32-33 p.	11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine		12 p.-111 p.-112 p.
04 Mauricie		26 p.-41 p.-42 p.-43 p.	12 Chaudière-Appalaches		34 p.-35
05 Estrie		34 p.	13 Laval		63 p.
06 Montréal		63 p.	14 Lanaudière		41 p.-43 p.-62 p.-64 p.
07 Outaouais		71-72-73-74 p.	15 Laurentides		61-62 p.-64 p.
08 Abitibi-Témiscamingue		74 p.-81-82-83-84-85 p.-86 p.-87 p.	16 Montérégie		63 p.
			17 Centre-du-Québec		41 p.
					1 Mise à jour de janvier 2005
					2 p. : partie de

Note : Les informations incluses dans ce document sont réparties selon les 17 régions administratives du gouvernement du Québec, même si à des fins de gestion interne, le Secteur des forêts du ministère des Ressources naturelles et de la Faune n'en considère que 9, qui sont subdivisées en 37 unités de gestion

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.6 Régimes de propriété et zones d'inventaire¹

01.06.01



1. Mise à jour de mai 2004.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.6 Régimes de propriété et zones d'inventaire (suite)

Superficie du Québec¹ répartie selon les zones d'inventaire et les régimes de propriété²

01.06.02

	Régions administratives																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
	(km ²)																	
ZONE NON INVENTORIÉE																		
Territoire public québécois										260 771								260 771
Propriété privée inuit										6 551								6 551
Territoire fédéral																		
Superficie totale										267 322								267 322
ZONE D'INVENTAIRE EXTENSIF³																		
Territoire public québécois		9 094							153 908	472 171								635 173
Forêts du domaine de l'État ⁴		9 094							153 908	472 171								635 173
Autres tenures ⁵																		
Propriétés privées									30	2 116								2 146
Grandes propriétés ⁶										2 116								2 116
Petites propriétés									30									30
Territoire fédéral									38	1 525								1 563
Superficie totale		9 094							153 976	475 812								638 882
ZONE D'INVENTAIRE INTENSIF³																		
Territoire public québécois	11 574	90 658	12 472	31 388	756	93	25 669	57 393	113 286	89 976	16 190	1 603	9 109	15 228	588	95		476 077
Forêts du domaine de l'État	11 259	89 883	11 141	31 313	544	93	25 358	55 075	111 515	89 822	15 384	1 474	8 276	14 398	555	81		466 171
Autres tenures	315	775	1 331	75	212		311	2 318	1 771	153	806	129	833	830	33	14		9 906
Propriétés privées	11 105	6 619	6 716	7 701	9 695	514	7 904	7 188	1 928	1 089	3 995	13 649	267	4 384	6 818	11 154	6 974	107 701
Grandes propriétés	1 126	882	2 323	3 726	1 310		489	142	953	862	125	685		2	33	33	60	12 752
Petites propriétés	9 979	5 737	4 393	3 975	8 385	514	7 415	7 046	976	226	3 870	12 964	267	4 382	6 786	11 121	6 914	94 948
Territoire fédéral	2	26	610	818	5	15	545	26	3 099	1 258	289	226		8	478	103	263	7 771
Superficie totale	22 681	97 303	19 798	39 908	10 456	622	34 118	64 607	118 314	92 322	20 474	15 478	267	13 501	22 525	11 845	7 332	591 549
Total (terrestre)	22 681	106 397	19 798	39 908	10 456	622	34 118	64 607	272 290	835 456	20 474	15 478	267	13 501	22 525	11 845	7 332	1 497 753

1. À l'exclusion des superficies occupées par les eaux du fleuve et du golfe Saint-Laurent, celles des baies James, d'Hudson et d'Ungava ainsi que celles du détroit d'Hudson.

2. Mise à jour de septembre 2004.

3. La synthèse des inventaires forestiers présentée au chapitre 2 ne porte que sur la zone d'inventaire intensif, car les écosystèmes forestiers de la zone d'inventaire extensif sont si fragiles que toute récolte de matière ligneuse y est proscrite.

4. Territoire sur lequel on trouve des peuplements forestiers.

5. Stations forestières, forêts d'expérimentation et de recherche, etc..

6. Plus de 800 hectares d'un seul tenant.

Note : L'arrondissement des données peut entraîner des erreurs négligeables dans les totaux.

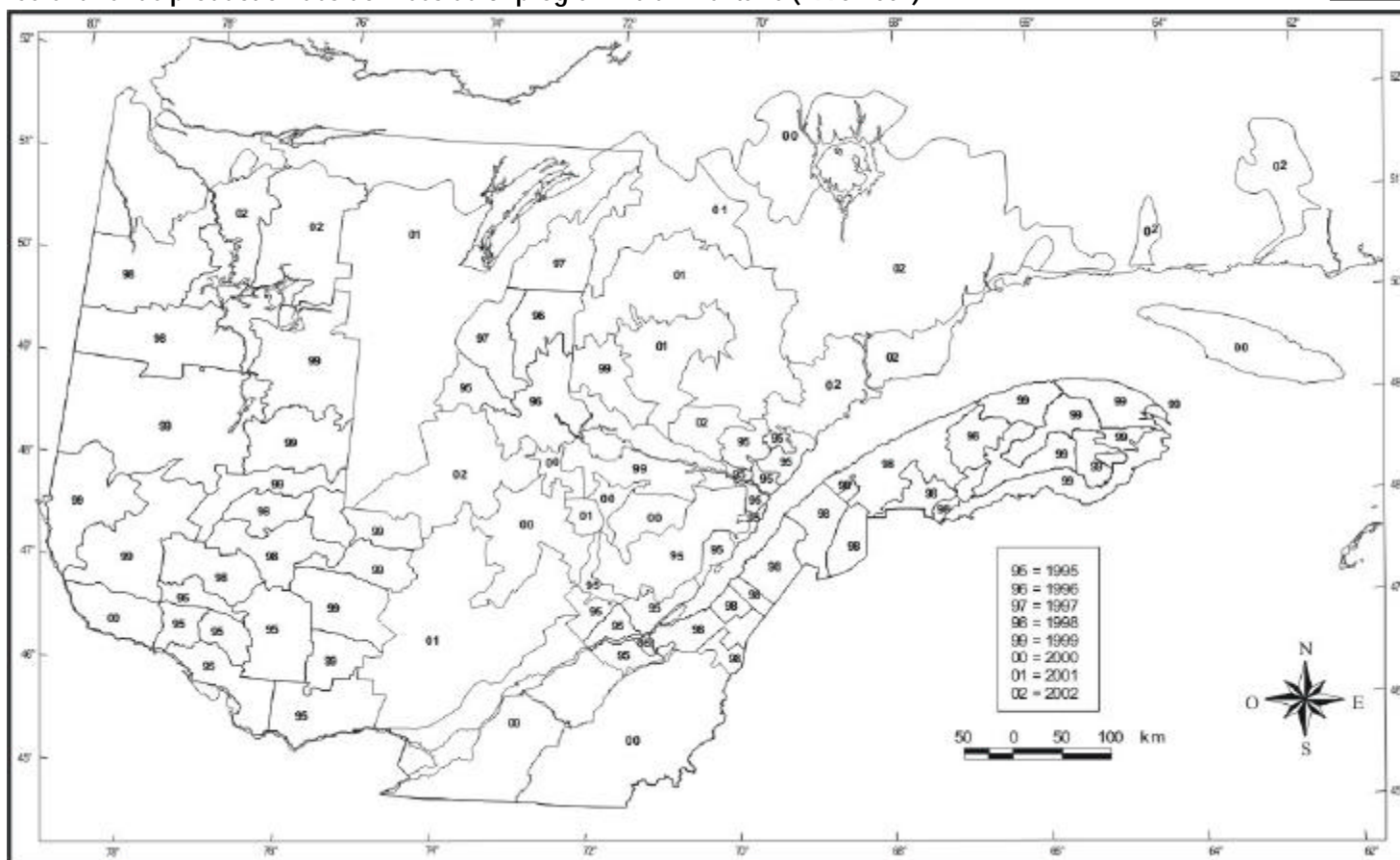
1 Portrait géographique du Québec forestier

1.6 Régimes de propriété et zones d'inventaire (suite)

Inventaire écoforestier des forêts publiques

Calendrier de production des données du 3^e programme d'inventaire (1995-2002)

01.06.03



Les inventaires couvrent la portion du territoire québécois située au sud du 52^e parallèle, à l'exclusion de la partie septentrionale de la région 10 et du secteur de la région 09 situé au nord du tracé de 1927 qui sépare le Québec du Labrador, constitue la zone d'inventaire intensif. Cette portion du territoire québécois fait l'objet d'inventaires écologiques et dendrométriques dont les résultats sont consignés sur des cartes écoforestières à l'échelle de 1 / 20 000.

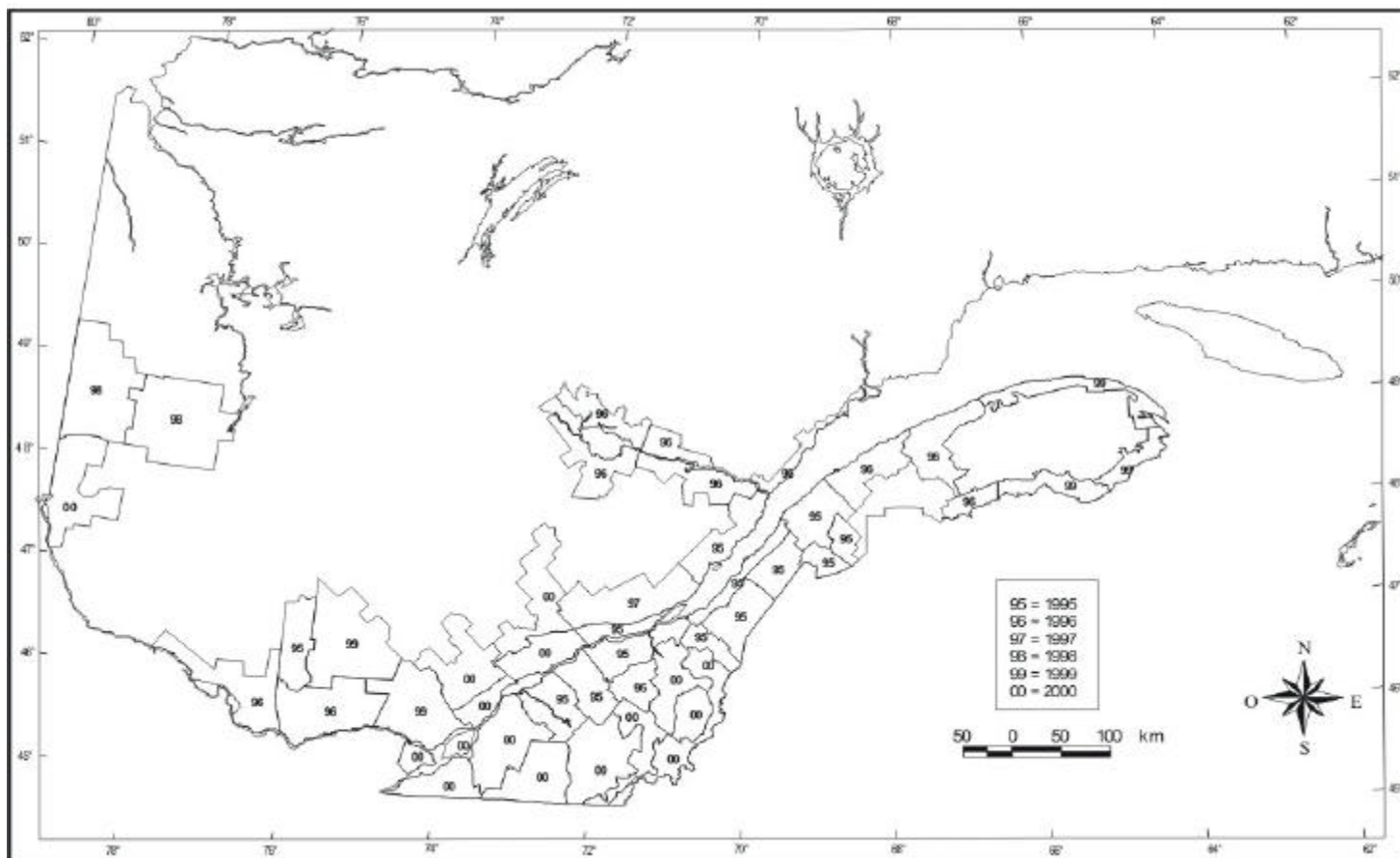
1 Portrait géographique du Québec forestier

1.6 Régimes de propriété et zones d'inventaire (suite)

Inventaire écoforestier des forêts privées

Calendrier de production des données du 3^e programme d'inventaire (1995-2000)

01.06.04

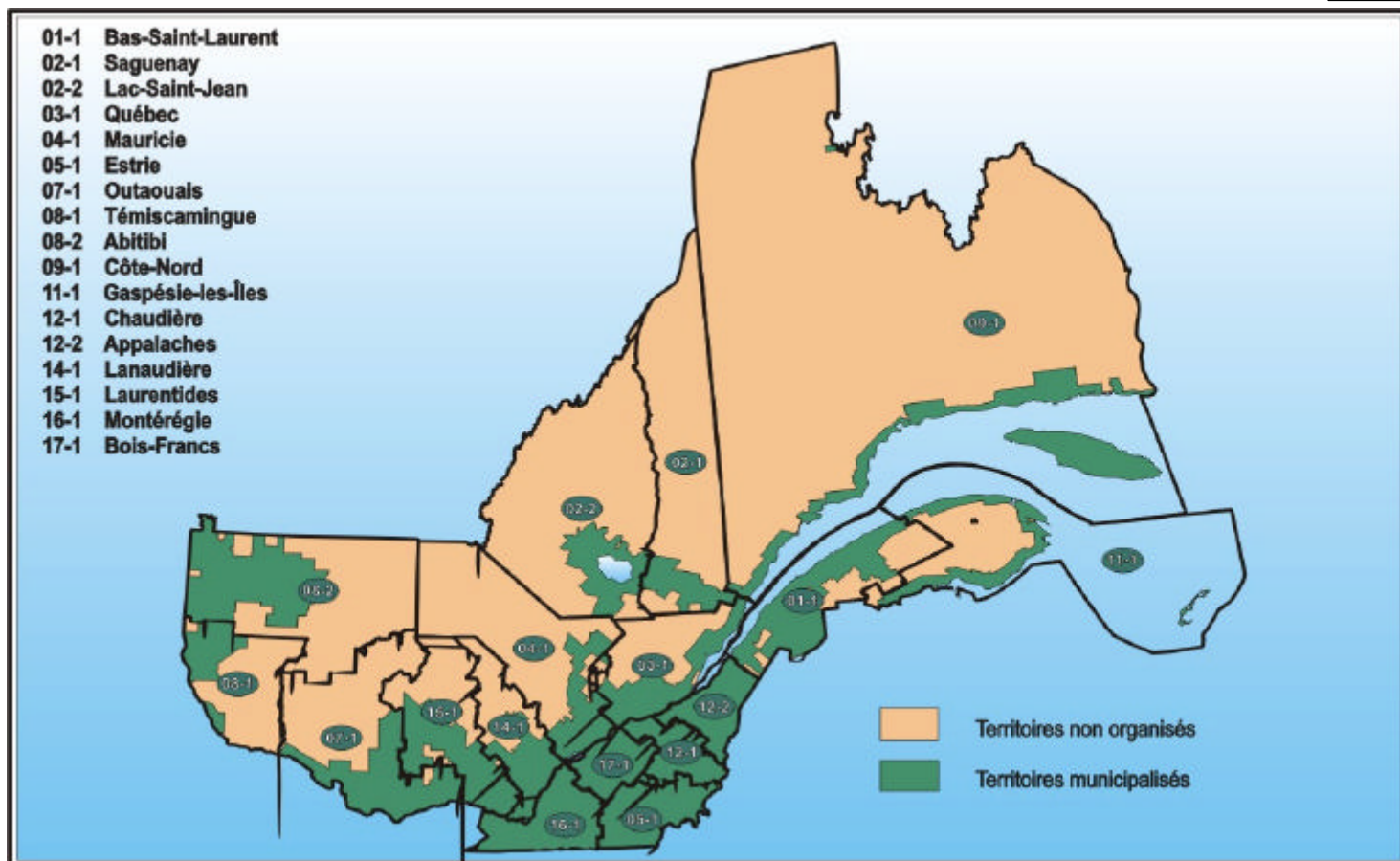


1 Portrait géographique du Québec forestier

1.7 Forêts privées

Agences régionales de mise en valeur des forêts privées¹

01.07.01



1. Mise à jour d'avril 2002.

Agences régionales

Numéros	Régions administratives	Nom de l'agence	Nombre de propriétaires ¹	Propriétaires actifs (%) ²
01-1	Bas-Saint-Laurent	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent	10 600	61
02-1	Saguenay	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Saguenay	2 400	40
02-2	Lac-Saint-Jean	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Lac-Saint-Jean	3 600	40
03-1	Québec	Agence des forêts privées de Québec 03 (AFPO)	6 500	85
04-1	Mauricie	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes	6 600	52
05-1	Estrie	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie (AMFE)	9 200	65
07-1	Outaouais	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises	10 900	61
08-1	Témiscamingue	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue (ARMVFPT)	1 900	20
08-2	Abitibi	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi	6 300	25
09-1	Côte-Nord	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Côte-Nord	850	62
11-1	Gaspésie-les-Îles	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-les-Îles (AFOGIM)	5 000	40
12-1	Chaudière	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière	11 500	81
12-2	Appalaches	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Appalaches	12 800	79
14-1	Lanaudière	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière	8 300	54
15-1	Laurentides	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides	13 400	12
16-1	Montérégie	Agence forestière de la Montérégie	10 500	66
17-1	Bois-Francis	Agence forestière des Bois-Francis (AFBF)	9 500	72
Total			129 850	57

1. Nombre de propriétaires de boisés (4 ha et plus) par agence de mise en valeur.

2. Pourcentage des propriétaires actifs sur une base quinquennale.

Source : Plan de protection et de mise en valeur en forêt privée (avril 2002).

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.7 Forêts privées (suite)

Agences de mise en valeur des forêts privées, selon les régions administratives

01.07.02

Régions administratives	Municipalités régionales de comté	Nom de l'agence	Numéro	Création	Superficie forestière productive (ha) ¹
01 Bas-Saint-Laurent	Kamouraska	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent	01-1 Bas-Saint-Laurent	24 / 09 / 1996	795 000
	La Matapédia				
	La Mitis				
	Les Basques				
	Matane				
	Rimouski-Neigette				
	Rivière-du-Loup				
	Témiscouata				
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	Le Fjord-du-Saguenay	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Saguenay	02-1 Saguenay	27 / 09 / 1996	167 300
	Lac-Saint-Jean Est	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Lac-Saint-Jean	02-2 Lac-Saint-Jean	27 / 09 / 1996	250 100
	Le Domaine-du-Roy Maria-Chapdelaine				
03 Capitale-Nationale	Charlevoix	Agence des forêts privées de Québec 03 (AFFQ)	03-1 Québec	27 / 09 / 1996	508 000
	Charlevoix-Est				
	Communauté urbaine de Québec				
	La Côte-de-Beaupré				
	La Jacques-Cartier				
	L'Île-d'Orléans Portneuf				
04 Mauricie	Francheville	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes	04-1 Mauricie	30 / 09 / 1996	531 600
	Le Centre-de-la-Mauricie				
	Le Haut-Saint-Maurice				
	Maskinongé				
	Mékinac				
05 Estrie	Asbestos	Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE)	05-1 Estrie	27 / 09 / 1996	703 000
	Coaticook				
	Le Granit				
	Le Haut-Saint-François				
	Le Val-Saint-François				
	Memphrémagog				
	Sherbrooke				
07 Outaouais	Communauté urbaine de l'Outaouais	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises	07-1 Outaouais	24 / 09 / 1996	535 400
	La Vallée-de-la-Gatineau				
	Les-Collines-de-l'Outaouais				
	Papineau				
	Pontiac				
08 Abitibi-Témiscamingue	Témiscamingue	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue (ARMVFPT)	08-1 Témiscamingue	27 / 09 / 1996	80 100
	Abitibi	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi	08-2 Abitibi	16 / 12 / 1996	352 400
	Abitibi Ouest				
	Rouyn-Noranda				
	Vallée-de-l'Or				
	Val-Paradis, Villebois et				
	Beaucanton (MBJ) ²				
09 Côte-Nord	Caniapiscau	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Côte-Nord	09-1 Côte-Nord	31 / 10 / 1996	125 100
	La Haute-Côte-Nord				
	Manicouagan				
	Minganie				
	Sept-Rivières				

1. Superficie forestière productive dont les pentes sont de 0 à 40 % et également de 41 % et plus, ainsi que de petits territoires considérés improductifs selon l'inventaire forestier mais rendus productifs grâce à des scénarios sylvicoles tels le reboisement et le drainage.

2. Villages situés sur le territoire de la municipalité de la Baie-James.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.7 Forêts privées (suite)

Agences de mise en valeur des forêts privées, selon les régions administratives (suite)

01.07.02

Régions administratives	Municipalités régionales de comté	Nom de l'agence	Numéro	Création	Superficie forestière productive (ha) ¹
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Avignon Bonaventure Denis-Riverin La Côte-de-Gaspé Les-Îles-de-la-Madeleine Pabok	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-les-Îles (AFOGIM)	11-1 Gaspésie-les-Îles	17 / 09 / 1996	317 300
12 Chaudière-Appalaches	Beauce-Sartigan L'Amiante La Nouvelle-Beauce Lotbinière Robert-Cliche Bellechasse Desjardins Les-Chutes-de-la-Chaudière Les Etchemins L'Islet Montmagny	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Appalaches	12-1 Chaudière 12-2 Appalaches	13 / 11 / 1996 27 / 09 / 1996	442 500 495 800
14 Lanaudière	D'Autray Joliette L'Assomption Les Moulins Matawinie Montcalm	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière	14-1 Lanaudière	28 / 11 / 1996	226 000
15 Laurentides	Antoine-Labelle Argenteuil Deux-Montagnes La Rivière-du-Nord Les Laurentides Les Pays-d'en-Haut Mirabel Thérèse-de-Blainville	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides	15-1 Laurentides	13 / 11 / 1996	479 200
16 Montérégie	Acton Beauharnois-Salaberry Brome-Missisquoi Champlain La Haute-Yamaska Lajemmerais La Vallée-du-Richelieu Le Bas-Richelieu Le Haut-Richelieu Le Haut-Saint-Laurent Les Jardins-de-Napierville Les Maskoutains Roussillon Rouville Vaudreuil-Soulanges	Agence forestière de la Montérégie	16-1 Montérégie	22 / 10 / 1996	353 000
17 Centre-du-Québec	Arthabaska Bécancour Drummond L'Érable Nicolet-Yamaska	Agence forestière des Bois-Francs (AFBF)	17-1 Bois-Francs	13 / 11 / 1996	305 000

1. Superficie forestière productive dont les pentes sont de 0 à 40 % et également de 41 % et plus, ainsi que de petits territoires considérés improductifs selon l'inventaire forestier mais rendus productifs grâce à des scénarios sylvicoles tels le reboisement et le drainage.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.7 Forêts privées (suite)

Plans d'aménagement forestier réalisés dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, selon les régions administratives ¹

01.07.03

Régions	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
01 Bas-Saint-Laurent	509	463	519	548	408	420	770	1 661	1 165	1 006
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	289	181	228	359	417	290	384	482	427	352
03 Capitale-Nationale	331	169	267	271	285	283	314	381	276	311
04 Mauricie—Bois-Francs	276	120	200	199	225	219	164	271	225	306
05 Estrie	474	523	698	669	919	564	565	670	503	428
06 Montréal										
07 Outaouais	117	57	103	142	214	172	258	193	256	211
08 Abitibi-Témiscamingue	213	119	235	315	390	94	338	321	248	214
09 Côte-Nord	50	29	64	75	46	66	71	56	69	70
10 Nord-du-Québec										
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	153	244	340	375	353	388	64	29		240
12 Chaudière-Appalaches	1 265	679	1 252	1 219	1 238	1 185	1 351	1 158	1 260	925
13 Laval										
14 Lanaudière	106	85	95	125	125	177	147	161	109	145
15 Laurentides	188	94	175	279	303	213	203	176	137	134
16 Montérégie	192	142	118	216	451	222	283	268	249	189
17 Centre-du-Québec	177	288	232	328	484	357	494	388	475	248
Total	4 340	3 193	4 526	5 120	5 858	4 650	5 406	6 215	5 399	4 779

1. Le nombre de plans d'aménagement forestier est approximatif puisque deux agences produisent leurs plans selon des unités différentes, l'une selon l'unité d'hectare couvert et l'autre selon l'unité réalisée.

Source : Les données des forêts privées sont tirées du programme régulier (PMVFP) auquel le programme rexforêt est ajouté pour les années financières 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005.

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.7 Forêts privées (suite)

Territoires desservis par les syndicats et offices de producteurs de bois ¹

01.07.04



1. Mise à jour d'avril 2001.

Syndicats ou offices

- 01 - Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
- 02 - Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent
- 03 - Syndicat des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean
- 04 - Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
- 05 - Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec
- 06 - Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
- 07 - Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
- 08 - Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
- 09 - Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie
- 10 - Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal
- 11 - Office des producteurs de bois du Pontiac
- 12 - Syndicat des producteurs de bois Outaouais-Laurentides
- 13 - Syndicat des producteurs de bois du comté de Labelle
- 14 - Office des producteurs de bois de la Gatineau
- 15 - Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.8 Coopératives forestières

Chiffres clés

En 2001-2002

01.08.01

Régions administratives	Nombre de coopératives déclarantes	Nombre de membres	Nombre de travailleurs ¹	Travaux sylvicoles réalisés (ha)	Travaux sylvicoles réalisés ('000\$)	Volume de bois récoltés ('000 m ³)	Chiffre d'affaires (M\$) ²
01 et 11 Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine ³	13	692	839	10 078	7 468	672	43
02 et 09 Saguenay—Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	10	1 379	2 431	36 843	14 995	1 987	195
03, 04 et 12 Capitale-Nationale, Mauricie et Chaudière-Appalaches ⁴	9	361	413	11 709	5 713	600	38
07 et 15 Outaouais et Laurentides	4	374	641	4 973	2 199	548	47
08 et 10 Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	16	636	906	15 251	9 593	1 379	73
Total	52	3 442	5 230	78 854	39 968	5 186	396

1. Travailleurs (membres de la coopérative ou non) employés quatre semaines ou plus par année.

2. Y compris celui des filiales des coopératives forestières.

3. Y compris l'Association coopérative régionale de la Gaspésie.

4. Y compris la Conférence des coopératives forestières du Québec (CCFO).

En 2002-2003

01.08.02

Régions administratives	Nombre de coopératives déclarantes	Nombre de membres	Nombre de travailleurs ¹	Travaux sylvicoles réalisés (ha)	Travaux sylvicoles réalisés ('000\$)	Volume de bois récoltés ('000 m ³)	Chiffre d'affaires (M\$) ²
01 et 11 Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine ³	13	664	856	9 787	10 503	720	44
02 et 09 Saguenay—Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	10	1 228	1 394	33 791	25 802	1 202	102
03, 04 et 12 Capitale-Nationale, Mauricie et Chaudière-Appalaches ⁴	9	261	553	7 970	4 680	431	36
07 et 15 Outaouais et Laurentides	4	388	687	6 123	2 696	1 120	48
08 et 10 Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	17	444	665	12 006	7 606	1 465	71
Total	53	2 985	4 155	69 677	51 287	4 938	301

1. Travailleurs (membres de la coopérative ou non) employés quatre semaines ou plus par année.

2. Y compris celui des filiales des coopératives forestières.

3. Y compris l'Association coopérative régionale de la Gaspésie.

4. Y compris la Conférence des coopératives forestières du Québec (CCFO).

Secteurs d'activité des coopératives forestières

01.08.03

Les coopératives forestières du Québec œuvrent dans les cinq secteurs d'activité suivants :

1- récolte de bois;

2- aménagement forestier;

3- transformation de la matière ligneuse;

4- production de plants pour le reboisement;

5- Autres activités (transport, travaux techniques, construction et entretien de chemins, etc.).

1 Portrait géographique du Québec forestier

1.8 Coopératives forestières (suite)

Bilan des activités

1 - Exploitation forestière

01.08.04

Volumes de bois récoltés par les coopératives, de 1970 à 2002 ¹ (m ³ solide)													
1970	1980	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
1 071 326	2 200 000	2 795 156	3 489 364	4 255 781	5 534 634	6 269 018	6 036 080	6 500 100	6 600 000	6 000 000	5 900 000	5 200 000	4 937 819

1. Travaux réalisés par les coopératives forestières entre le 1^{er} avril et le 31 mars de l'année suivante.

2 - Aménagement forestier (travaux non commerciaux)

Années	Valeur de l'ensemble des contrats confiés aux coopératives forestières en millions de dollars			Total (M\$)
	Clientèle			
	Industriels (M\$)	SGF-REXFOR (M \$)	Autres clients (M \$)	
1991	16,7	9,7	1,4	27,8
1992	13,8	7,8	2,3	23,9
1993	18,7	5,4	2,8	26,9
1994	18,2	8,5	3,5	30,2
1995	23,2	4,2	2,7	30,1
1996	23,0	2,1	9,1	34,2
1997	28,2	5,6	2,5	36,3
1998	41,0	3,8	5,9	50,7
1999	38,1	0,5	2,9	41,5
2000	41,5
2001	40,0
2002	51,3

3 - Production de plants pour le reboisement

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Secteur des forêts) a signé, avec les coopératives, des contrats pour la livraison de plants destinés au reboisement qui totalisent 31,0 M plants en 2000-2001, 28,6 M plants en 2001-2002 et 23,9 M plants en 2002-2003.

4 - Transformation du bois

Les usines de bois de sciage appartenant aux coopératives, en tout ou en partie, ont produit 412 millions de pmp en 2000-2001, 361 millions de pmp en 2001-2002 et 72 millions de pmp en 2002-2003.

Sources : Les coopératives forestières (fiches de réalisation de travaux forestiers et leurs états financiers), Direction des coopératives, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.